

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président.**
Mme JULIE FORGET, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DOUZE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
ET D'UNE RÉSERVE AQUATIQUE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MAURICIE
À SHAWINIGAN**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 15 avril 2019 à 19 h
Auberge Gouverneur
1100, promenade du Saint-Maurice
Shawinigan

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 15 AVRIL 2019

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

MRC DE LA JACQUES-CARTIER,
M. MICHEL BEAULIEU ET Mme SANDRA BOUCHER (DM12) 5

À TITRE PERSONNEL, M. YVAN CROTEAU (DM20) 13

À TITRE PERSONNEL, M. VLADIMIR MOLINA (DM19)..... 20

AIR NATURE GRANDES-PILES, CORPORATION HALTE-CAMPING DU LAC CLAIR ET
ROBERGE, Mme CAROLE MOISAN (DM8) 29

À TITRE PERSONNEL, M. GUY CHAREST (DM21) 36

ASSOCIATION DES USAGERS DU CHEMIN DU LAC-DES-ILES,
Mme BRIGITTE LAFONTAINE (DM13) 42

À TITRE PERSONNEL, Mme MONIQUE FONTAINE (DM18) 47

À TITRE PERSONNEL, Mme MARIE-FAY BARIL 50

À TITRE PERSONNEL, M. ALAIN BOISVERT (DM1)..... 54

COMITÉ VIGILANCE HYDROCARBURES DE TROIS-RIVIÈRES,
M. SERGE LÉVESQUE (DM15) 62

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT MAURICIE,
Mme LAURÉANNE DANEAU ET M. SÉBASTIEN DUCHESNE (DM23)..... 64

MOT DE LA FIN 71

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 AVRIL 2019 À 19 H

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Alors, mesdames et messieurs, bonsoir. Si vous voulez prendre place, nous allons commencer dans quelques instants.

Donc, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation du public sur les projets de 12 réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie.

Bienvenue aux personnes qui suivent nos travaux par Internet au moyen de la webdiffusion.

Je me présente, Michel Germain, membre du BAPE. Je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette. Je suis accompagné par la commissaire, madame Julie Forget, membre et vice-présidente du BAPE.

Nous avons tenu, les 12 et 13 mars derniers, la première partie de la consultation du public qui avait pour objectif d'établir les faits concernant les répercussions, tant négatives que positives, des projets d'aires protégées à partir de l'information disponible et avec le concours du public et des personnes-ressources.

Nous abordons ce soir la deuxième partie de la consultation du public qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur les projets d'aires protégées soumis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, qui est le ministère responsable.

Donc, les gens peuvent émettre des commentaires, faire des suggestions ou proposer des modifications, notamment, là, au... la configuration des aires protégées.

Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques, merci.

La prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants, à l'exception des médias. Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous à la coordonnatrice à l'arrière de la salle.

Ce soir, la commission est secondée par monsieur Yvon Deshaies, analyste, ainsi que par madame Annie Cartier, qui est notre coordonnatrice du secrétariat de la commission, et nous avons également, à l'accueil, madame Geneviève Grenier, qui est également coordonnatrice, mais elle est en

formation, nouvellement arrivée au BAPE.

Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec, qui est composée de Michel Guimond, qui est responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de monsieur Michel Filteau, qui est responsable de la sonorisation.

Nous avons également monsieur Raphaël Sioui, qui nous permet de... enfin, qui nous permet de réaliser la webdiffusion vidéo.

Tout comme la première partie, je rappelle que tous les propos de la deuxième partie seront enregistrés et retrans... dans ce cas-ci, c'est retranscrit à distance par mesdames Roxanne Veilleux et par madame Isabelle Goyette, qui sont nos sténographe officielles.

La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

Le déroulement de la deuxième partie de la consultation du public est le suivant :

Donc nous demandons aux personnes qui ont fait connaître avant le 27 mars dernier leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue pour ce soir, si ce n'est déjà fait, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.

Pour respecter l'horaire, c'est important, là, donc quand vous allez approcher de votre 15 minutes environ ou d'une douzaine de minutes, je vais vous aviser, là, et vous demander de conclure pour respecter le temps de 15 minutes.

Au besoin, la commission échangera par la suite avec les présentateurs de mémoires afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement et qui n'ont pas déposé un avis d'intention avant le 27 mars pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et disposeront d'une dizaine de minutes pour faire leur présentation.

Au cours de la deuxième partie, le ministère responsable et les personnes-ressources qui étaient présentes à la première partie au mois de mars n'ont pas de rôle particulier à jouer. Bien entendu, ils

peuvent assister aux séances et prendre connaissance des points de vue exprimés sur les projets, soit en étant ici, sur place, soit en écoutant à distance via le... Internet.

Ce soir, nous avons 11 présentations qui sont prévues à l'horaire. Donc, si on anticipe, là, un délai total d'une vingtaine de minutes par présentation, ça comprend l'échange, donc on terminerait vers 23 h 30. Donc, c'est pour ça que je vous demande votre collaboration pour m'aider à faire respecter l'horaire, là, ne serait-ce que pour éviter que certaines personnes qui sont inscrites à la fin de la soirée passent trop tardivement. Donc...

Et demain, nous allons poursuivre la séance à La Tuque. À ce stade-ci, nous avons quatre présentations qui sont prévues à l'horaire de la soirée de demain soir.

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve donc le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

Je vous rappelle l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire et non respectueux ne sera accepté ni, s'il vous plaît, aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

Je souligne également que, tout comme le ministère responsable et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer ou à contester, par exemple, les opinions émises par les autres participants. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées.

Il peut s'agir, par exemple, de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes, alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant être admises est de 250, bien, c'est un exemple de rectification.

Pour vous prévaloir du droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Les propos, bien entendu, devront être brefs.

Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, notamment pour permettre à tous de prendre connaissance des mémoires. Dans les cas des mémoires présentés, certains peuvent être plus substantiels, donc les gens... étant donné que les mémoires ne sont pas rendus publics d'avance, donc les gens... on laisse quelques jours pour permettre aux gens de lire les mémoires présentés ainsi que les mémoires non présentés. Dans le cas des mémoires présentés, ils ne seront pas rendus publics avant mercredi le 17 avril. Donc, pour laisser les gens qui voudraient faire des rectifications sur tous ces mémoires-là, donc on va donner un délai d'environ une semaine.

À la suite de la deuxième partie de la consultation du public, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE et pourront être consultées gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux.

La commission rédigera un rapport qui contiendra les préoccupations des participants à l'égard des projets d'aires protégées ainsi que de... que l'analyse et les constatations qu'elle en aura faites.

En vertu de l'article 42 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, le rapport du BAPE doit être remis au ministre dans les six mois suivant la fin des consultations, mais la commission pourrait le déposer avant, bien entendu, s'il advenait que son enquête et son rapport soient complétés. Le rapport rendu accessible au public à la date et selon les modalités prévues par le ministre.

Contrairement aux projets... au rapport qui traite de projets assujettis, le ministre a un délai de 15 jours. Dans ce cas-ci, il n'y a pas de délai pour le ministre pour rendre notre rapport public.

Toujours en vertu de cette loi, le ministre peut recommander au conseil des ministres de conférer au territoire ou à une partie d'un territoire mis en réserve un statut permanent de protection.

À nouveau, nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts. Vous y trouverez des questions spécifiques sur la qualité du service et votre expérience. Nous souhaitons aussi connaître certaines caractéristiques clés de la participation, notamment votre lieu de résidence, votre âge ou encore le moyen de transport utilisé. Étant donné que les gens ne mettent pas leur nom, donc les renseignements personnels sont préservés étant donné que ce n'est utilisé qu'à des fins statistiques.

Par ailleurs, une nouveauté pour cette commission, le BAPE a mis en place une plateforme de consultation numérique permettant à tous de faire part de leur opinion et de partager dans un espace de discussion et d'échange en ligne. Il s'agit d'un projet pilote qui vise à élargir la participation publique, répondant ainsi aux orientations de la planification stratégique du BAPE.

D'ici le 21 avril 2019, les participants peuvent choisir un ou plusieurs thèmes pour émettre des commentaires et des préoccupations sur les propositions initiales du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ou sur celles des autres participants, ainsi que pour soumettre de nouvelles propositions.

Pour que les contributions soient éventuellement rapportées et analysées dans le rapport de la commission, les participants devront s'identifier en utilisant leur prénom et leur nom, plutôt qu'un pseudonyme.

Par ailleurs, le BAPE travaille actuellement sur la refonte de son site Web. Ce dernier aura une nouvelle... une nouvelle apparence visuelle et de nouvelles fonctionnalités. Il est probable que le nouveau site soit mis en ligne le 24 avril. C'est la cible actuelle. Ne soyez donc pas surpris de voir ce changement au cours du mandat, pour ceux qui vont consulter régulièrement le site Web.

Mentionnons également que le BAPE a récemment créé une page Facebook pour mieux informer le public intéressé à ses travaux. Cette page vise à informer le public des différentes étapes franchies par nos commissions qui sont en cours, à partager de l'information liée au BAPE lui-même et aussi à recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble.

Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat ne seront pas considérés sur cette page Facebook, ce n'est pas le médium. Comme je vous dis, on a notre plateforme. Ça, c'est un endroit où les gens peuvent interagir en lien avec le mandat qu'on a actuellement. Mais la page Facebook, c'est plus pour poser des questions d'ordre général sur le fonctionnement du BAPE, par exemple.

Vos préoccupations et vos opinions sont importantes et, pour que la commission les considère, vous devez vous rendre sur notre site Web et suivre les indications pour communiquer avec la commission.

PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES
M. MICHEL BEAULIEU ET Mme SANDRA BOUCHER

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant notre premier participant. Je veux être sûr de ne pas me tromper... donc oui, il y a concordance.

Donc, je vais inviter monsieur Michel Beaulieu, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, à

s'avancer à la table des intervenants.

Alors bonsoir, monsieur le préfet. Si vous voulez présenter la personne qui vous accompagne, pour les fins de la transcription.

M. MICHEL BEAULIEU :

Oui. Je suis accompagné de Sandra Boucher, la directrice générale de la MRC de la Jacques-Cartier.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Pouvez-vous répéter? Je pense que votre micro n'était pas ouvert.

M. MICHEL BEAULIEU :

Oui. Alors, je suis accompagné de Sandra Boucher, la directrice générale de la MRC de la Jacques-Cartier.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, bienvenus. Donc, à vous la parole.

M. MICHEL BEAULIEU :

Alors, madame, monsieur les commissaires, bonsoir.

D'abord, nous vous remercions de nous permettre de vous présenter notre mémoire.

Je me présente, Michel Beaulieu, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier. Je suis accompagné de madame Sandra Boucher, directrice générale de la MRC, et de monsieur François Naud, conseiller en foresterie. Compte tenu du temps qui nous est accordé, permettez-moi d'entrer tout de suite dans le vif du sujet.

Donc, le projet de réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton occupe une vaste superficie du TNO du Lac-Croche, TNO situé sur notre territoire. À titre de MRC agissant comme une municipalité sur ce TNO, il nous apparaît essentiel de prendre part aux consultations publiques afin de s'assurer que nos responsabilités et compétences soient pleinement prises en compte dans la mise en place de cette aire protégée. Vous pouvez d'ailleurs voir sur l'écran la carte de l'occupation du territoire. De là, la raison de notre intervention devant vous aujourd'hui.

Tel que mentionné, nous agissons à titre de municipalité sur le TNO du Lac-Croche, c'est donc dire que nous avons la responsabilité d'appliquer la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ainsi que de s'assurer que l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées est respectée par l'ensemble des propriétaires de chalets, notamment par l'inspection. Nous devons mettre en place un protocole local d'intervention d'urgence en matière de sauvetage en milieu isolé sur le TNO du Lac-Croche.

En plus des responsabilités et compétences obligatoires de la MRC, nous avons aussi signé une entente de délégation avec le gouvernement du Québec. Cette entente nous a délégué certaines responsabilités en lien avec la gestion financière et l'émission des baux de villégiature... la gestion foncière, pardon. Par cette entente, le MERN nous a délégué notamment la gestion et le contrôle de l'occupation du territoire par l'inspection des droits accordés, la surveillance et le repérage des occupations sans droit.

D'ailleurs, la gestion des occupations sans droit s'applique également à l'intérieur de la réserve de biodiversité projetée, d'où l'importance d'une... pour nous, d'avoir accès au territoire.

Aller... Avant d'aller plus loin, permettez-moi un bref retour en arrière.

Avant les années 70, l'accessibilité au territoire était souvent sous la gestion de clubs privés ou difficiles d'accès à la population. À la fin des années 70, le ministre du Tourisme, Chasse et Pêche de l'époque crée les zecs. Ce faisant, il a redonné l'accessibilité du territoire à l'ensemble de la population.

En 2003, le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale de l'époque favorise la création de nouveaux emplacements de villégiature sur les terres publiques, notamment dans le secteur Triton, au nord de la MRC de la Jacques-Cartier.

C'est en 2007 que nous sommes informés pour la première fois de l'attribution provisoire du statut de réserve de biodiversité projetée à une portion de notre territoire. Or, nous n'avons jamais été consultés préalablement à l'octroi du statut provisoire de la réserve de biodiversité de la Seigneurie-du-Triton. Pourtant, sur le territoire de Mauricie, la mise en place des réserves de biodiversité sur l'ensemble du territoire est issue d'un consensus du milieu. Sur notre territoire, plusieurs chalets de villégiature situés dans la réserve de biodiversité projetée ne sont pas accessibles par voie terrestre. Or, plusieurs chemins forestiers pourraient être prolongés et permettre cet accès.

En comparaison avec le secteur situé en Mauricie, plusieurs chalets de villégiature de cette région sont accessibles par la route, notamment dans le secteur du lac Cleveland.

Comme vous pouvez le voir sur l'écran, notre territoire, bien que le secteur de la réserve avant l'agrandissement proposé représente plus de 65 % de la superficie totale, seulement 11 détenteurs de

bail de villégiature répartis sur neuf lacs bénéficient de droits fonciers.

L'accessibilité de ce secteur n'est possible que par hydravion en été ou par motoneige en hiver.

Notre territoire possède un haut potentiel d'exploitation faunique et de villégiature inexploité. À preuve, 17 lacs de plus de 20 hectares pourraient faire l'objet d'émission de nouveaux baux de villégiature, et ce, en respectant... en respect avec la capacité faunique.

Si l'on regarde du côté de l'agglomération de La Tuque, on retrouve seulement 10 lacs de plus de 20 hectares et peu font l'objet d'un seul bail. La grande majorité de ces chalets est également déjà accessible par voie terrestre. Par conséquent, l'exploitation du plein potentiel du secteur est favorisée et l'accessibilité à l'ensemble de la population est assurée.

À titre comparatif, il y a presque quatre fois plus de chalets par kilomètre carré dans l'agglomération de La Tuque que dans toute la MRC de la Jacques-Cartier. L'analyse des indicateurs, soit la valeur moyenne des chalets et le nombre de personnes présentes au tirage au sort pour l'attribution d'un bail de villégiature, nous démontre que la pression pour obtenir un bail de villégiature est beaucoup plus importante sur notre territoire que dans celui de la Mauricie.

Soyons bien clairs, la nature fait partie intégrante de l'ADN de notre MRC et nous ne remettons aucunement en question la légitimité de la création d'une réserve de biodiversité. Nous souhaitons simplement s'assurer que son implantation respecte les attentes du gouvernement en lien avec la gestion du territoire public et au regard de nos responsabilités. Nous sommes d'avis que le projet dans sa forme actuelle s'avère contradictoire avec le maintien du caractère public quant à sa... quant à l'accessibilité générale. Cette réserve de biodiversité pourrait très bien permettre la villégiature tout en protégeant l'environnement.

Par ailleurs, il importe de vous mentionner que de près 10 % du territoire de la MRC de la Jacques-Cartier fait déjà l'objet de zones protégées, comme vous pouvez le voir sur l'écran.

En ajoutant la superficie de la réserve de biodiversité dont, je vous rappelle, 65 % sont situés sur notre territoire, le pourcentage de zones protégées de notre MRC grimperait à près de 20 %. Du côté de la Mauricie, la mise en place des réserves de biodiversité projetées ainsi que la réserve aquatique porterait à 7,21 % la portion d'aires protégées sur leur territoire.

Maintenant que la mise en contexte est bien établie, permettez-moi de vous présenter nos recommandations alliant protection de l'environnement et accessibilité du territoire.

D'abord, nous croyons qu'il est essentiel de maintenir l'accessibilité à l'aire protégée à l'ensemble de la population qui s'attend à ce qu'on lui garantisse le libre accès au territoire public. Sans possibilité

d'implanter de nouvelles voies d'accès, notre territoire demeurera difficilement accessible. Le maintien du caractère public devient alors pratiquement impossible. Alors que plusieurs secteurs de la réserve située en Mauricie sont facilement accessibles par voie terrestre, la réalité est toute autre sur notre territoire. Nous recommandons que le plan de conservation ne limite pas l'accès de la population sur la portion située sur notre territoire, alors qu'elle est facilement accessible du côté de la Mauricie.

En deuxième lieu, il importe de souligner que le territoire public appartient à l'ensemble des Québécoises et Québécois. Nous recommandons que le plan de conservation soit modifié de façon à autoriser l'implantation de nouveaux... de baux de villégiature, implantation qui se ferait en respectant l'évaluation de la capacité faunique, tel que prévu par les règles actuelles. En interdisant l'implantation de nouveaux baux de villégiature, seuls quelques privilégiés auront des droits sur ce vaste territoire. Nous sommes d'avis qu'une telle façon de faire irait à l'encontre de la volonté du gouvernement de rendre le territoire public accessible à tous.

Troisièmement, nous recommandons que le plan de conservation permette l'aménagement de nouvelles voies d'accès terrestres pour maintenir l'accessibilité aux activités fauniques. D'autant plus que sans possibilité d'aménager des voies d'accès, il nous sera difficile de répondre à nos obligations en tant que municipalité responsable du TNO, notamment en matière d'inspection et de respect des règlements de sécurité.

Enfin, dans ce projet de réserves de biodiversité, la MRC doit avoir la garantie de pouvoir pleinement exercer ses responsabilités municipales. À cet effet, nous recommandons qu'il est primordial d'ajouter dans le plan de conservation la possibilité de développer des accès au territoire, de même que de permettre l'implantation de nouveaux baux de villégiature sur les lacs qui ont le potentiel faunique pour le faire.

Comme nous le mentionnions précédemment, le potentiel de développement de la villégiature est très important sur notre territoire. La mise en valeur de ce potentiel constitue un élément important qui pourrait entraîner des impacts financiers significatifs.

En effet, puisque la villégiature existante engendre des dépenses liées à la gestion territoriale et à la dispensation des services, il importe que ce soit réalisé de façon structurée. En ce sens, la consolidation de la villégiature existante et la réalisation d'un lien routier stratégique permettraient de réduire les coûts liés à l'entretien et la réfection, tout en optimisant les coûts associés au contrôle des activités réalisées sur le territoire.

En résumé, bien que nous sommes en faveur de protéger 8 % supplémentaire de notre territoire par ce projet de réserves de biodiversité, nous sommes convaincus que cela peut se réaliser tout en garantissant l'accès à l'ensemble de la population. Pour nous, il nous apparaît essentiel de maintenir l'accessibilité de l'aire protégée à tous, de modifier le plan de conservation afin d'autoriser l'implantation

de nouveaux baux de villégiature, de développer de nouvelles voies d'accès et de garantir le plein exercice de nos responsabilités municipales. En mettant en oeuvre les conditions gagnantes pour la mise en place d'une réserve de biodiversité, nous pourrions protéger le territoire tout en garantissant l'accès à l'ensemble de la population et non à quelques privilégiés.

Merci de votre temps et nous sommes disposés à répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

Alors merci, monsieur Beaulieu, pour votre présentation.

Tout d'abord, j'aurais une question. Tout à l'heure, vous avez montré une carte, vous avez... dans votre mémoire, vous parlez du secteur McCormick. Est-ce qu'il serait possible de le situer sur une des cartes, de nous indiquer c'est à quel endroit? Il y a le lac McCormick pas tellement loin, donc je présume que c'est le secteur...

M. MICHEL BEAULIEU :

C'est plus au centre du territoire.

Mme SANDRA BOUCHER :

C'est plus en bas.

M. MICHEL BEAULIEU :

Est-ce que vous faites vraiment référence au lac McCormick?

LA COMMISSAIRE :

Il est là, là, on le voit.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, donc c'est vraiment proche du lac McCormick, O.K. Je voulais être certain.

Je vois dans votre mémoire, vous faites des différentes demandes. D'ailleurs, j'avais regardé... jeté un coup d'oeil au plan de conservation qui est provisoire, son... qui date de 2008, là, pour la Seigneurie-du-Triton. Effectivement, on ne mentionne pas à l'intérieur la possibilité que de nouveaux baux de villégiature soient consentis. Ce qu'on comprend, quand je fais la lecture, c'est : si le plan de

conservation le spécifie pour certaines zones, c'est... ça peut être possible. Mais à ce stade-ci, on n'a pas cette mention-là. Donc, ce que vous souhaitez, entre autres, c'est que le plan de conservation actuel soit modifié dans le sens que vous voudriez avoir, c'est-à-dire notamment... les chemins d'accès, je comprends que c'est le même principe, c'est une activité, disons, incompatible, mais qui peut être autorisée exceptionnellement par le ministère. Encore une fois, le plan de conservation peut en faire état, là, c'est ce que je comprends. Pour vous, c'est des éléments liés avant tout au plan de conservation?

M. MICHEL BEAULIEU :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

LA COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il y a des projets de développement routiers en cours qui devraient être portés à l'attention de la commission?

M. MICHEL BEAULIEU :

Il n'y en a pas pour le moment. Évidemment, on n'a pas les autorisations nécessaires, et nous sommes toutefois convaincus qu'on pourrait facilement aménager certains... certains secteurs qui pourraient, là, bénéficier à d'éventuels nouveaux baux de villégiature.

LA COMMISSAIRE :

Mais en ce moment, il n'y en a pas de... en cours dans les demandes?

M. MICHEL BEAULIEU :

On est sous moratoire présentement, madame Forget.

LA COMMISSAIRE :

O.K. Mais autour... je veux dire, même autour, même... pas dans la réserve, là?

Mme SANDRA BOUCHER :

Autour... autour, on en a. Si vous permettez.

Autour de... juste à la proximité d'arriver dans le territoire projeté pour... oui, effectivement, on a des chemins forestiers qui se rendent jusque-là. Mais certainement que depuis 2005 ou 6, 7 qu'on entend parler de cette potentielle possibilité. Il y a comme un moratoire qui s'est mis sur les lieux, ça fait que vous comprendrez que les compagnies forestières qui sont essentiellement celles qui font du développement en matière de chemins forestiers ont amené jusqu'au début de la réserve.

Nous, ce qu'on dit, c'est qu'actuellement, l'accessibilité se fait aussi en quatre-roues, des quatre-roues même assez larges, ce qui fait en sorte que oui, l'accessibilité serait potentiellement permise. D'autant plus que le secteur, comme on précisait, de la Seigneurie-du-Triton projeté, les secteurs plus névralgiques qui sont facilement contournables pour ne pas mettre de chemins forestiers qui pourraient avoir un impact, et puis c'est aussi mentionné qu'évidemment... essentiellement, la Seigneurie-du-Triton a trouvé intérêt à mettre certaines places qui sont déjà protégées.

Si vous regardez d'ailleurs à notre page 19 du mémoire, vous avez le tableau, là, de tout ce qui est déjà protégé, puis si vous regardez les forêts anciennes, et cetera, puis si vous regardez aussi tout ce qui est... ce qu'on appelle les écosystèmes forestiers exceptionnels, il y a moyen de faire un développement de chemins pour permettre de contourner ces lieux-là. Au même titre qu'actuellement, si vous voyez les points noirs sur cette carte-là dans le rose, c'est dans la Seigneurie-du-Triton, c'est là où actuellement il y a des baux de villégiature qui ont été octroyés puis on sait qu'il y aurait de la capacité faunique pour en mettre davantage sans avoir un impact sur l'environnement, tout en protégeant, parce qu'on s'entend que ce qu'on comprend aussi, c'est qu'ils permettraient quand même de faire de la chasse, de la pêche, quand même, en termes de... il ne manque que l'établissement de baux, et nous, on pense qu'il y a ce qu'il faut en termes de capacité faunique.

Mais évidemment, comme c'était projeté puis qu'il y avait comme un moratoire autour de ça, bien, même le ministère de la Faune, des Forêt, Parcs, qui font justement l'évaluation des capacités fauniques, ne pouvait pas faire de travail dans la mesure où on ne savait pas si le gouvernement avait l'intention d'aller de l'avant ou pas.

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous vous remercions pour votre présentation. Bien entendu, nous... bon, on sait que les

gens du ministère suivent la présente consultation, nous ont dit d'ailleurs en première partie qu'ils porteraient attention aux mémoires.

Le rôle de la commission, entre autres, c'est... dans votre cas précis, c'est... pour chaque aire protégée, on va faire une analyse à savoir : est-ce qu'il y a des demandes, des commentaires, des préoccupations, des demandes d'agrandissement? Là, c'est sûr qu'on va faire des... une synthèse de ça, là. Mais on doit comprendre, pour la suite des choses, que c'est le ministère de l'Environnement qui prend ça en charge. Mais nous, ce qu'on propose de faire, ça va être une analyse par aire protégée, entre autres. Ça vous va?

Alors, je vous remercie pour votre présentation.

M. MICHEL BEAULIEU :

Un gros merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Bonne soirée.

M. YVAN CROTEAU

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter monsieur Yvan Croteau à s'avancer à la table des intervenants.

Bonsoir, monsieur Croteau. À vous la parole.

M. YVAN CROTEAU :

Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir, Madame la commissaire. Moi, je me présente, je suis un citoyen, je me présente comme citoyen. Je viens de plusieurs régions du Québec, mais je suis né en Abitibi puis je demeure maintenant dans le Bas-Saint-Laurent. J'ai une formation en génie forestier, technicien forestier aussi, mais je me suis spécialisé en planification écologique du territoire.

Mon mémoire, il y a une analyse globale, là, par rapport aux aires protégées. Il ne traite pas spécifiquement d'enjeux locaux par rapport aux aires actuelles, mais c'est pour montrer quand même l'urgence de la situation.

Il faut se rappeler que les aires protégées, c'est un engagement international qui date de Rio, en 92, qui a été poursuivi par la suite, là, avec un autre engagement, c'est le Processus de Montréal, en 95, où le Canada et le Québec s'étaient engagés à protéger la biodiversité, parce que sur le plan de la qualité de vie, la biodiversité, c'est nécessaire à tout le monde. Ça, on l'oublie puis on oublie aussi que tous les engagements qui ont été faits jusqu'à maintenant n'ont pas respecté le calendrier des promesses gouvernementales.

Alors, j'y vais comme suit.

Pourquoi c'est urgent d'agir? L'âge des arbres et le diamètre des arbres rapetissent d'un pouce à tous les... à tous les 10 ans. Cette bille de bois là, c'est une épinette noire qui provient d'un peu au sud du réservoir... juste au nord, là.

LA COMMISSAIRE :

Gouin?

M. YVAN CROTEAU :

Le réservoir Gouin. Il fait 16 centimètres. C'est le diamètre moyen actuel des forêts qui sont exploitées dans cette région-là. Ça mesurait environ 27 centimètres il y a à peu près 20 ans. Ça fait que c'est pour dire que les forêts anciennes, les vieilles forêts, disparaissent de plus en plus rapidement.

Il y a la diversité d'arbres aussi qui disparaît. Maintenant, on ajoute le frêne noir comme espèce... elle n'est pas en péril, là, mais elle est en voie d'être menacée, épinette blanche et aussi le cèdre, qui est de plus en plus rare.

Il y a un effondrement de 60 % de la population animale, perte de biodiversité, perte nette de superficie forestière mondiale perdue. Ça, c'est la Banque mondiale, les données. À tous les 15 ans, on perd 1.1 %. C'est pour dire l'urgence de la situation.

Puis il faut savoir aussi que... je sais qu'il y a des projets de développement, là, sur les projets de biocarburants et tout, mais les substitutions qu'on peut faire à partir des forêts, là, elles ne dépasseront pas plus que 5 %, ça veut dire que la forêt ne peut pas contribuer à elle toute seule à réduire les changements climatiques. Tout ça fait en sorte qu'on n'est pas juste en train de gérer des crises, on gère un bouleversement.

Ici, c'est un tableau qui montre, là, la vitesse avec laquelle les diamètres des arbres diminuent. On voit ici les forêts naturelles au sud du 49°, qu'il n'y en a presque plus. Ici, c'est des anciennes photos, mais ça montre la pression... C'est juste pour vous dire qu'à tous les 20 ans, on coupe l'équivalent du

territoire de la Mauricie en coupes totales, au régime actuel qu'on exploite les forêts.

Ça, c'est les forêts, là... c'est une photo qui date de 2012, c'est les forêts de 120 ans et plus, là, autour de La Tuque. On pense que les forêts vont être capables de capter le CO₂, mais dans 70 ans, les dernières études aux États-Unis montrent que les forêts vont commencer à émettre à cause des conditions, je dirais, de sol et d'humidité qui ne permettront plus aux forêts de capter autant que ce qu'elles pourraient. Puis aussi à cause des feux.

Bon. Les aires protégées. Le processus de base, il est extrêmement rigoureux, il est bien fait, il est intelligent, ça suit des contours naturels. Malheureusement, quand on ajoute la façon qu'on a développé le territoire avec des contours administratifs qui ne suivent pas les contours naturels, bien, on arrive à la fin avec quelque chose qui est absolument ingérable dans le futur.

Là, je veux... j'irais dans la prochaine partie, là. Vous allez voir, j'ai pris des articles qui existaient un peu partout, là, dont un de Claude Villeneuve récemment, puis j'ai fait le profil des mots-clés qui ressortaient de ces textes-là.

Ici, on voit que « développement », « économie », « durable », « environnement » sort beaucoup. Les autres termes : « protection », « conservation », « biodiversité », ça ne sort pas.

Ici, c'est un texte d'un forestier qui travaille pour Domtar. Le mot « forêt » sort beaucoup, mais les autres enjeux ne sortent pas.

Ici, c'est les mémoires du BAPE, les conclusions des rapports du BAPE, là, les trois derniers qu'il y a eu. On voit aussi que les sujets ne sont pas tous couverts.

Mon idée là-dedans, c'est tout simplement de vous dire que notre façon d'aborder la problématique, on a une difficulté avec une approche globale. On a été habitué dans une approche analytique puis on analyse les enjeux en silo au lieu de regarder ça de façon intégrée.

Ici, c'est simplement un résumé pour montrer qu'il existe une approche systémique qui est en croissance dans les analyses à cause de la complexité des enjeux qu'on gère puis ça permet de gérer des solutions et d'apporter une perspective parce qu'on ne peut plus penser que ce qu'on faisait avant, on va pouvoir le projeter dans le futur, il va falloir penser autrement les choses.

Cette pensée systémique, elle s'oppose à la pensée analytique qui est trop, je dirais, compartimentée puis qui cherche des causes indépendantes en tenant une déduction de propriétés du tout à partir de celles des parties. Ce qui est important ici, c'est : cette pensée systémique là, elle est naturellement, je dirais, appliquée par les Premières Nations puis est de plus en plus utilisée dans le... je dirais, par les... dans les pays où, eux autres, ont commencé à donner des droits à la nature, comme

à l'Équateur, où des... les promoteurs, ils doivent faire la preuve que, du point de vue de la nature, le projet a peu ou pas d'impact.

Ici, c'est tout simplement pour l'intérêt du public parce que le mémoire va être diffusé largement. C'est l'ensemble des enjeux que je considère importants à considérer pour tout projet de développement, y compris les aires protégées.

Finalement, on est dans une bifurcation et non plus seulement dans une transformation. Il y a cinq ruptures dans lesquelles on vit actuellement : une rupture écologique, technologique, économique, organisationnelle, paradigmatique, puis ceux qui auront le temps pourront lire les solutions. Ça, ça vient d'experts, là, en prospective.

Les défis qui... que je trouve importants à revoir, c'est au niveau de notre discours, souvent, on entend : « La richesse égale la croissance égale la sécurité ». C'est de moins en moins vrai.

Au niveau de nos organisations, la structure : l'ordre, le contrôle, ça donne l'efficacité. Il n'y a personne au Québec avec les plans de développement durable que les municipalités ont faits, on est... ont été capables de montrer qu'on a un exemple au Québec de développement durable. Ça n'existe pas. Ça fait que l'efficacité pour les générations futures est en développement, mais il n'y a pas encore de résultats probants.

Sur le plan des technologies, c'est la même chose, on confond souvent rendement, productivité, production. Le rendement, c'est ce que le territoire est capable de produire par année, c'est... souvent, il y a des confusions sur les possibilités de développement du territoire, puis souvent, les technologies empêchent les territoires d'obtenir leur plein rendement.

Ce qui... en alternative, ce qui est proposé, c'est de produire moins puisque déjà, il y a 30 % de ce qu'on produit s'en va aux ordures ou on n'utilise pas. Partager plus. Consommer ce qu'on peut produire. Décider ensemble d'un avenir viable.

Les demandes que je présente ici, je ne les nommerai pas parce qu'il y a un tableau à la fin que j'aimerais présenter dans ce PowerPoint-là. La chose la plus importante ici que je pense que le... je dirais, la commission doit porter attention, c'est l'urgence de la conservation au Québec. C'est deux poids, deux mesures. Si je calcule le montant qui est investi dans les forêts versus en environnement ou en protection, on parle de 82 fois plus en exploitation. Ce déséquilibre-là, je ne pense pas que ça va nous créer un avenir qui va être soutenable.

À la fin, j'ai un petit tableau ici que je veux vous présenter pour vous dire que ça, c'est le total au Québec. J'ai une annexe que j'ai soumise, mais j'ai fait des petites corrections, mais l'ordre de grandeur est le même. Ce qui est important ici, c'est que la superficie au Québec qui est attribuée pour la coupe

forestière, c'est 282 000 kilomètres carrés, c'est 150 % de ce que l'industrie a été capable de couper à chaque année, parce qu'elle ne consomme pas cette quantité-là. En réalité, c'est 188 000 kilomètres carrés qu'elle est capable d'exploiter avec les fluctuations du marché. Ce qui libère 94 000 kilomètres carrés de territoire.

Actuellement, au sud du 49°, on a à peu près 23 000 kilomètres carrés. Pour atteindre le 17 %, il y a un 24 000 kilomètres carrés à aller chercher, ce qui donnerait 47 000 pour atteindre le 17 %, ce qui donnerait encore à l'industrie un 46 000 au lieu de 94 000 kilomètres carrés. Ce qui veut dire que pour ma part, je pense que Ressources naturelles, ministère de la Faune et des... Forêt et Faune font... puis le dernier... les dernières audiences publiques qu'il y a eu, elles datent de 2013, il n'y en a pas eu d'autres après. C'est... ça veut dire qu'il y a eu un vide, là, qui s'est passé, il y a eu un ralentissement. Puis avec des documents que j'ai eu accès, qu'il a été nommé l'année passée à Radio-Canada comme quoi que le ministère a une stratégie pour ne pas atteindre ses cibles de 17 % au sud du 49° qui vont probablement avoisiner le 8 ou le 9 % de territoire. Alors, pour moi, ça, c'est un enjeu important sans quoi on perd notre crédibilité pour la question de l'environnement.

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie pour votre présentation. C'était particulièrement intéressant. Les graphiques qui ressemblent un peu à des roses des vents sur les analyses de mots des rapports, c'est très intéressant.

Ce que j'aimerais souligner, c'est effectivement... bon, je pense que votre demande, vos choix sont clairs sur cet aspect-là, là, le ministère est à l'écoute aussi. C'est sûr qu'on peut faire les analyses. Notre mandat qui nous est donné, c'est de faire des consultations en lien avec justement...

M. YVAN CROTEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... les aires protégées en Mauricie. C'est sûr que vous avez parlé un peu plus globalement, là, sur les différents objectifs à atteindre dans leur globalité, mais on reçoit quand même aussi des commentaires qui sont liés sur le système lui-même d'attribution des aires protégées. Alors, on est capable d'examiner de façon un peu plus large.

Je donne la parole à ma collègue.

LA COMMISSAIRE :

Je voulais savoir si dans l'approche... donc, vous parlez de l'approche analytique versus écosystémique ou holistique, donc plus globale, est-ce que vous aviez une approche à suggérer, par exemple, en vue de la manière qu'actuellement le ministère attribue ou sélectionne les territoires? Parce qu'en réalité, l'approche, elle se traduirait par une méthode probablement différente, donc j'imagine que c'est une critique de la méthode actuelle?

M. YVAN CROTEAU :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que vous voulez être plus précis sur... moi, je fais surtout référence à la figure 2 dans le document PR-1, là, qui se trouve à être chacune des étapes que le ministère a présentées...

M. YVAN CROTEAU :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... dans la première partie des audiences. Je me demandais si vous aviez une opinion là-dessus.

M. YVAN CROTEAU :

En fait, pour le ministère, la méthode est correcte pour la question de choisir des aires protégées. Le problème, c'est l'aire protégée dans son milieu pour le futur puis l'urgence de le compléter dans le présent qui... c'est là que les intervenants régionaux puis les acteurs économiques et tout le monde ne réfléchissent pas à une approche globale pour dire : « Qu'est-ce qu'il est préférable de faire? Est-ce qu'on continue à développer de façon concentrique en s'éloignant des usines ou est-ce qu'on répartit, je dirais, les énergies pour créer de la richesse versus conserver en fonction de ce qui est réaliste à faire? »

Dans les tableaux que je vous ai remis, on... je pense qu'il y a un tableau qui montre qu'on est rendu à quelque chose comme 200... au total, pour le Québec, là, c'est autour de 220 000 kilomètres carrés de... euh, 220 000 kilomètres de chemins forestiers pour le Québec, mais en tout cas, c'est un ordre de grandeur, qu'importe, là. Mais avec les changements climatiques, toutes les études qui ont sorti, il y a eu le Carrefour Forêts il y a deux semaines à Québec, puis les experts le disent au complet, ce réseau de chemins là, il est absolument... il ne sera pas capable de résister à tous les changements

qu'il y a actuellement par rapport aux changements climatiques parce qu'ils n'ont pas été conçus dans cette logique-là, ils ont été conçus dans une logique : il y a une ressource, on la prend, après ça, on s'en va.

Ça fait que l'enjeu qui va se présenter dans le futur en termes d'approche globale de gestion du territoire, c'est de dire : avec le peu de ressources qu'il va rester, où on met notre énergie, où on protège? Cette approche-là, scientifiquement, il y a beaucoup de références qui en fait état, puis le ministère des Forêts en a même... il a demandé des avis puis... à des experts, mais il n'en a pas... je dirais, il ne les a pas appliqués encore. Cependant, la Loi sur les forêts se dirige... c'est une approche qui se dirige vers... dans cette direction-là.

LA COMMISSAIRE :

O.K. Donc, ce n'était pas la méthode de sélection des territoires, mais plus la planification en amont du territoire, incluant...

M. YVAN CROTEAU :

Exactement.

LA COMMISSAIRE :

... l'ensemble des activités sur une région, là?

M. YVAN CROTEAU :

C'est ça.

LA COMMISSAIRE :

Parfait.

M. YVAN CROTEAU :

Parce que si on a seulement le 17 % d'aires protégées, la biodiversité, elle va s'effondrer pareil. C'est sur le reste qu'il faut faire... il faut intervenir de façon à s'assurer que les objectifs d'aménagement, que ce soit pour protéger ou créer de la richesse, soient faits de façon cohérente par rapport à ce qu'on souhaite pour le futur.

LA COMMISSAIRE :

Parfait, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie pour votre présentation.

M. YVAN CROTEAU :

Merci, bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

Bonne soirée.

M. VLADIMIR MOLINA

LE PRÉSIDENT :

Ça fait que nous allons maintenant inviter monsieur Vladimir Molina à s'avancer.

Est-ce qu'il est là? Oui, vous êtes là, O.K.

LA COMMISSAIRE :

On est-tu correct dans le temps?

LE PRÉSIDENT :

Oui oui, c'est ça, on est à deux minutes près, là.

Alors, bonsoir monsieur. À vous la parole.

M. VLADIMIR MOLINA :

Oui. Alors, bonjour madame Forget, monsieur Germain, monsieur Deshaies. Et pour tout le public, mon nom est Vladimir Molina, je suis archéologue et mon champ d'intérêt est... sont les peuples

autochtones du Québec, et moi, ce que je vise très particulièrement, c'est la période de précontact, tout juste avant la colonisation, avant la découverte justement du territoire québécois, des Amériques, et jusqu'à la période début contact, donc qui s'étend à peu près comme... sur une centaine d'années.

Donc aujourd'hui, on va parler d'archéologie, l'archéologie que je considère qui est une composante très importante à prendre en considération parce qu'on parle d'êtres humains, et ce projet-là de 12 réserves justement fait référence à une intervention humaine qui va laisser des traces. Donc, on parle de plus en plus de phénomènes anthropiques, donc de l'anthropocène, en d'autres mots.

Donc, ici, au Québec, malheureusement, il n'y a pas une seule semaine où il n'y a pas un vestige qui se fait détruire. Donc, c'est à se questionner quel genre de rapport on a avec notre patrimoine. Et moi, aujourd'hui, avec la présentation que je vais faire, c'est de mettre de l'avant l'intérêt pourquoi justement le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques devrait tenir compte de l'archéologie.

Donc, pour commencer, l'archéologie, c'est quoi? Alors, on va donner une simple définition brève de c'est quoi, l'archéologie.

Donc, l'archéologie, qui est une science multidisciplinaire, ça veut dire que l'archéologue travaille avec plusieurs spécialistes, donc, qui étudient les sociétés humaines du passé à travers les vestiges et artefacts dont l'archéologue récupère et interprète pour comprendre les comportements du passé, tels que les organisations du travail, les technologies, les systèmes de parenté, économie et la religion. Et tout ça, bien sûr, doit être mis en contexte.

Et justement, l'interlocuteur précédent, justement, nous parlait d'une vision holistique et non atomiste. Donc, il faut prendre le tout en fin de compte dans son ensemble, donc il faut contextualiser justement ce qu'on trouve, les vestiges et les artefacts, pour comprendre justement qu'est-ce qui est arrivé dans le passé. Et il faut, en d'autres mots, l'interpréter comme une... comme dans une scène de crime. Lorsqu'on arrive dans une scène de crime, si on déplace justement les éléments d'indices, bien c'est là, on... on ne peut pas reconstruire la scène. Donc, l'archéologie fonctionne de cette façon-là aussi. Et, bien sûr, lorsqu'on déplace tout artefact ou vestige, bien, ça n'a finalement aucune valeur culturelle ou scientifique. Donc, c'est ce qui empêche le travail des archéologues.

Donc, l'archéologie, c'est quoi? Au niveau populaire, on a... les gens ont toujours tendance à confondre l'archéologie avec justement les fossiles, des choses que... qui n'est pas ou, en d'autres mots, les dinosaures. Donc, l'archéologie n'a rien à voir avec les fossiles ni les dinosaures, tout ça relève justement de la paléontologie, donc ce sont les paléontologues qui s'occupent de ça et non les archéologues.

Alors, pourquoi devrions-t-on parler d'archéologie? Alors, il y a six bonnes raisons pour ça.

La première, bien sûr, on peut y voir un potentiel économique, donc à travers une mise en valeur qu'on peut faire justement des vestiges qu'on peut trouver dans la région qui nous concerne qui... par rapport aux 12 réserves, et la treizième justement qu'on veut faire, qui est une réserve de biodiversité aquatique, les autres étant terrestres.

Donc, il y a bien sûr une reconnaissance régionale de la région qui est unique, un patrimoine culturel unique, une identité spécifique à la Mauricie. Donc, il y a certains éléments, comme on le disait justement dans... par rapport à ce que la biodiversité de ce projet-là contient, il y a des éléments très spéciaux, identitaires, et cela va aussi pour éventuellement certains vestiges et artefacts qu'on pourrait retrouver à l'intérieur de ces 13 réserves.

Et, bien sûr, un sentiment d'appartenance. Donc, tout ça englobé ensemble crée justement ce sentiment-là.

Et, bien sûr, chose à rappeler que la mission justement du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est de contribuer au développement durable, donc à la Loi du développement durable.

Donc, c'est un engagement qui vise à favoriser la pérennité justement de tout bien. Et là, je fais mention justement, selon la Loi sur le développement durable, à l'article justement K qui, en fin de compte, dit de vouloir protéger tous biens patrimoniaux, tout bien qui relève justement du patrimoine culturel.

Donc, puisqu'on parle de développement durable, tant qu'à y être, donnons une définition, donnons la définition que justement la Loi sur le développement durable nous donne, qui est :

« Ce développement durable qui, donc, s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs... aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte, bon, le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Alors, on peut se demander : est-ce qu'il y a un potentiel archéologique éventuel dans ces 13 réserves qu'on veut faire construire, protéger?

Eh bien, oui. C'est sûr que oui. Il y a des exemples ici, en Mauricie, à Shawinigan justement, où est-ce qu'il y a eu des interventions archéologiques dans le passé. On peut bien penser justement aux fours à charbon de bois des Grandes-Piles. Donc, il y a eu des fouilles archéologiques en 1984. Le bouclage au poste des Hêtres à Shawinigan en 1986 et, bien sûr, le parc de la Mauricie que peut-être qui est très... plus connu par son art rupestre, donc qui témoigne justement de cette présence

amérindienne par différents groupes, tant algonquins, iroquois, hurons et attikameks, donc qui ont parcouru le territoire. Donc, un territoire énorme.

Donc ça, c'est un exemple d'archéologie... de l'art rupestre qu'on retrouve justement au lac Wapizagonke, il y en a aussi au lac Caribou.

Donc, si on considère que le territoire de la Mauricie a une superficie de 39 748 kilomètres carrés et que si on prend en compte qu'au niveau historique, depuis justement le début du premier poste de traite ici à Trois-Rivières en 1634 par Samuel de Champlain et... il faut comprendre que la Mauricie a été le lieu de passage, en fin de compte, le lieu de transition entre... lors de la traite des fourrures entre le sud et le nord. Donc, beaucoup de groupes amérindiens, beaucoup de coureurs des bois ont parcouru ce territoire-là lors de la traite des fourrures. Donc, c'est sûr que si on prend en compte tout ça, la possibilité qu'il y ait des sites archéologiques, tant pour la période historique et de précontact, est là. Donc, il y a un potentiel. Donc, l'aménagement du territoire a été fait depuis le seizième siècle de façon assurée.

Donc, la présence amérindienne qui, elle, on peut la remonter pour la région de la Mauricie à 5 000 ans, mais ici, au Québec, on la considère depuis 12 000 ans. Donc, ce n'est pas rien, c'est quand même une très longue histoire, une très vieille histoire que le territoire possède en termes d'intervention humaine.

Donc, la traite des fourrures, comme je le disais, a été une industrie qui, pendant 250 ans, a quand même eu un impact significatif à travers le territoire. Et, bien sûr, à travers le temps, il y a eu aussi, bon, les missions religieuses, on peut penser justement au jésuite, père Jacques Buteux, lorsque, bon, il était question de convertir les Attikameks. Et aussi, au niveau historique, au parc de la Mauricie, on peut trouver justement des vestiges d'une ancienne activité de drave qu'on peut voir juste là.

Donc, j'ai mis cette carte-là ici pour montrer en fin de compte une carte des réservoirs d'eau pour montrer que partout où l'eau circule, les populations humaines se sont établies, donc à la... aux abords des cours d'eau pour pouvoir établir leur camp.

Donc, la possibilité, encore une fois, d'avoir des vestiges, une présence humaine, est toujours là, il y a un potentiel quand même assez énorme étant donné la grandeur du territoire et les activités qui ont eu lieu dans le passé.

Donc, les avantages d'inclure l'archéologie sont nombreux. Donc, il y a beaucoup de stratégies de mise en valeur qu'on peut faire. Éventuellement, si on viendrait à trouver des sites archéologiques, il y aurait bien sûr la possibilité de mettre tout ça en valeur. Donc, il y aurait des partenariats possibles avec les pourvoiries, les partenariats possibles avec la communauté autochtone, on parlerait d'écotourisme, on pourrait faire des sentiers d'interprétation. Il y a bien sûr le développement scientifique et une

reconnaissance régionale, nationale et internationale unique au territoire.

Et juste pour donner un exemple de partenariat, que ceci serait possible, ce n'est pas la première fois justement qu'on évoque et qu'on voit justement un exemple. Dans la région de Québec, à la Ville de Lévis justement, il y a eu justement deux promoteurs qui ont acheté de très grands terrains et ils y ont construit justement le domaine Longwood, donc c'est un aménagement résidentiel qui a été fait, et on y a trouvé justement un site historique amérindien et, justement, on a pu voir que c'était possible de travailler en collaboration avec tous leurs acteurs du milieu, tant le promoteur, la Ville de Lévis et le ministère de la Culture et des Communications. Donc, tous ces trois acteurs-là ont permis justement qu'il y ait une fouille archéologique, que les fouilles soient réalisables et qu'on ait pu justement sauver le patrimoine des Québécois dans l'ensemble pour tout le monde et le patrimoine humain.

Donc, à ça, justement, les conséquences et les avantages de cette intervention archéologique : le promoteur, lui, bien sûr, a pris l'avantage de... les différentes découvertes qu'on a pu faire et mettre des noms aux rues, tout dépendant de... sur certains vestiges et artefacts qu'on avait trouvés, donc la toponymie au niveau des rues a été prise pour ça.

La valeur foncière des maisons a été augmentée. Pourquoi? Parce qu'on a créé même un centre d'interprétation à l'intérieur même du quartier, ce qui fait que les gens ont pris prestige, ont eu un sentiment de... justement de valorisation et d'appartenance à leur quartier, ce qui fait que ce n'était pas rien de dire qu'on habitait dans un ancien site historique et un ancien village amérindien, iroquois. Donc, les maisons se sont vendues 30 % plus cher, et au niveau de la... justement de l'augmentation de la valeur foncière pour la Ville a été très bonne aussi. Et, bien sûr, les données archéologiques ont été sauvées.

Donc, dans l'ensemble, tout le monde a été gagnant dans cette histoire-là.

Et donc, c'est ce qui... c'est ce qui résume aujourd'hui mon intervention ici, à l'audience publique. Donc, le message est clair, donc l'intervention de l'archéologie, je pense qu'elle est très nécessaire.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie pour votre présentation. Je vais... ma perception de votre mémoire, c'est comme deux volets. Il y aurait... parce qu'on voit que les aires protégées peuvent être aménagées en fonction de considérations culturelles, mais je vois deux volets. Le premier volet, ce serait pour les aires protégées projetées, pour vous, est-ce que ce serait important... le ministère disait : « Ah, je veux faire des inventaires fauniques, floristiques », est-ce que parallèlement, selon vous, il devrait y avoir aussi des études sur le potentiel archéologique au sein des aires protégées projetées?

M. VLADIMIR MOLINA :

Oui, il faudrait, oui, parce qu'éventuellement, si jamais, lors d'un quelconque aménagement ou si quelqu'un viendrait à tomber sur quelque chose, des vestiges ou des artefacts, bien, on pourrait déjà d'avance avoir un inventaire, un répertoire des sites qui auraient ce potentiel archéologique là et, à partir de là, intervenir avant justement que les données soient perdues, soit par accident ou de façon intentionnelle.

LE PRÉSIDENT :

D'ailleurs, parce que j'avais... je m'étais imprimé la réserve de biodiversité protégée de la Seigneurie-du-Triton pour d'autres raisons, là, différents mémoires qui viennent autour de cette réserve-là, mais je suis allé voir pendant que vous faisiez votre présentation. Je me souvenais d'avoir vu... effectivement, il n'y a pas de mention directe. Par contre, lorsque le ministère parle des différentes lois, il mentionne quand même, bon : activités régies par d'autres lois, là, qui peuvent avoir un impact ou une concordance avec une aire protégée, c'est nommé, là : « Recherche... », ils disent : « Recherches archéologiques : mesures prévues en particulier par la Loi sur les biens culturels. »

Donc, à la base, il y a une considération, mais quand je regarde la... disons, le plan de conservation provisoire du Triton, bien, il n'y a pas de mention autre que ça sur l'archéologie. Bien entendu, le focus est plus mis sur le portrait écologique, aussi un peu de l'occupation humaine actuelle. Donc, on peut voir qu'il n'y a pas nécessairement... il y a des provisions éventuelles, mais il n'y a pas rien pour l'instant, par exemple, sur une sensibilité archéologique. C'est pour ça que ça m'a inspiré de vous entendre, je vais aller voir qu'est-ce qu'on avait à l'intérieur de ça.

L'autre volet que je comprends, c'est... vous dites, si j'ai... pour les aires protégées ou des modifications, des agrandissements à ces aires protégées là ou la constitution de nouvelles aires protégées, c'est le deuxième volet que je comprends dans votre mémoire, c'est-à-dire qu'il devrait y avoir une sensibilité pour constituer des aires protégées sur la base de leur valeur archéologique.

M. VLADIMIR MOLINA :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que je comprends bien?

M. VLADIMIR MOLINA :

Bien, en fin de compte, juste un peu pour revenir à votre *première*, justement, commentaire, il faut comprendre que depuis 2012, la Loi sur le patrimoine culturel est laissée... la responsabilité est donnée aux municipalités de gérer leur patrimoine culturel, leur patrimoine archéologique et, pour l'instant, il n'y a rien qui oblige les municipalités à prendre des plans d'intervention, à suivre des plans d'intervention, c'est vraiment à leur propre discrétion, à leur bon vouloir.

Donc, c'est là où la lacune est et c'est là justement où il faut sensibiliser le public, il faut sensibiliser justement les élus à cette possibilité-là, à cet enjeu de l'archéologie, de ce patrimoine culturel humain qui nous appartient tous en tant que Québécois et, je pense, qui mérite d'être protégé pour qu'on puisse justement savoir comment le territoire à travers le temps a pu être aménagé et, en fin de compte, quelle est cette histoire unique qu'on a avec le rapport qu'on a eu avec les différentes populations et l'environnement. Donc, c'est ça.

Et pour faire suite justement à votre prochain commentaire, vous disiez que... sur le deuxième volet...

LE PRÉSIDENT :

Oui, je voyais deux volets.

M. VLADIMIR MOLINA :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est qu'il y avait le volet : les aires protégées projetées existantes...

M. VLADIMIR MOLINA :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... puis éventuellement, c'est que l'archéologie pourrait aussi servir de facteur permettant soit d'agrandir des aires protégées existantes, soit en créer d'autres?

M. VLADIMIR MOLINA :

Oui, c'est en plein ça, oui. C'est...

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que je comprenais dans votre mémoire.

M. VLADIMIR MOLINA :

Oui, oui, c'est en plein ça. Oui, c'est... L'idée, c'est que suite à un recensement, suite à une évaluation du potentiel archéologique sur le territoire qui toucherait justement les 13 réserves, si on se rend compte justement que oui, il y a... oui, il y a quelque chose, oui, puis c'est là justement... c'est où est-ce qu'il y a des sites dans les communautés autochtones qu'on pourrait croire qui auraient des vestiges de grande importance, c'est là où justement où il y aurait des partenariats possibles, c'est là justement où tous ces acteurs-là viendraient protéger, participeraient à cette protection-là des aires protégées aussi, donc dans l'ensemble de la biodiversité. Et ça comporte aussi le patrimoine culturel.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

LA COMMISSAIRE :

Avez-vous aussi des suggestions comme plus précises pour certaines réserves? Parce qu'on entendait dans la... quand on lisait votre mémoire que, bon, l'approche pour développer un plan de conservation pourrait effectivement inclure, par exemple, une étude de potentiel archéologique, mais concrètement, pour chacune des réserves, ça risque d'être un modèle participatif avec un comité, donc comment vous verriez ça pour certaines réserves où le potentiel archéologique est plus grand, comment ça pourrait se traduire ce qu'est l'approche, étant donné que c'est votre spécialité?

M. VLADIMIR MOLINA :

C'est sûr que tout commence par la sensibilisation et tout commence justement par cette mise en valeur là possible, et les exemples que j'ai mis justement d'archéologie qui ont été faits ici dans la région de la Mauricie à Shawinigan proche de nous montrent justement... si je prends l'exemple justement des fours à charbon à Grandes-Piles, ça a été une initiative des citoyens de la Ville qui ont voulu mettre en valeur justement ces vestiges-là, qui ont été sensibilisés justement par ce patrimoine historique. Donc, tout commence par cette sensibilisation-là et, une grande partie de mon travail, je vous dirais, vise à sensibiliser beaucoup les gens à l'intérêt, à l'importance de notre patrimoine.

Donc, il n'y a absolument rien dans la loi qui oblige les municipalités à intervenir au niveau archéologique. Donc, ça va uniquement au bon vouloir, et je pense faire voir aux municipalités, aux intervenants, qu'il y a un potentiel de mise en valeur qui peut attirer une force économique, sociale et même politique, je vous dirais, parce que quand une région est reconnue par une spécialité, par quelque chose qui lui est particulier, c'est possible pour cette municipalité d'aller chercher des fonds, d'aller chercher des ressources auprès des ministères pour faire valoir justement ces ressources-là et les maintenir et les protéger.

Donc, je me dis, toute municipalité a intérêt à mettre en valeur son patrimoine pour aller chercher justement des ressources. C'est une création d'emploi aussi. Donc, de diversité écotouristique. Donc, je pense qu'on a beaucoup à gagner si on met tout ça en valeur de façon collective et je pense que ça peut tous nous rapporter.

LA COMMISSAIRE :

Mais votre commentaire s'applique à l'ensemble des 13 réserves de biodiversité...

M. VLADIMIR MOLINA :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... mais pas à une en particulier où le potentiel archéologique serait plus élevé, par exemple...

M. VLADIMIR MOLINA :

C'est sûr que...

LA COMMISSAIRE :

... ou quelques-unes, là?

M. VLADIMIR MOLINA :

C'est sûr qu'à l'instant présent qu'on se parle, oui, il y a quelques sites, entre autres justement dans une communauté amérindienne que je ne nommerai pas, que oui, il y a un potentiel archéologique énorme et, bon, j'espère que le ministère de l'Environnement est au courant et va travailler justement avec la communauté en question. Et c'est sûr que rendu là, il faut faire un inventaire archéologique pour savoir qu'est-ce qu'on a sur le territoire et, à partir de là, évaluer ce potentiel archéologique et mettre

justement les ressources par ordre de priorité pour voir quels sont les vestiges qui ont besoin de plus d'attention que d'autres en premier, mais ils s'égalent tous, ils se valent tous, donc... parce que chaque vestige peut justement raconter un morceau d'histoire qui va compléter l'autre, et et cetera.

LA COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

M. VLADIMIR MOLINA :

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous vous remercions pour votre présentation.

Mme CAROLE MOISAN

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vais maintenant inviter madame Carole Moisan de Aire Nature Grandes-Piles, Corporation Halte Camping du Lac Clair et Roberge, si c'est la bonne appellation. Étant donné au début, j'avais l'autre nom. Vous étiez là, mais j'avais le nom d'une autre personne, donc je n'ai pas dit « directrice »...

Mme CAROLE MOISAN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... à ce moment-là. Donc si vous voulez nous donner une idée de vos fonctions aussi.

Mme CAROLE MOISAN :

Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

Mme CAROLE MOISAN :

Effectivement, madame Kathleen Luyat devrait présenter le mémoire. Les conditions climatiques font qu'elle est entre ciel et terre, en avion qui démontre un retard. Ça fait que je vais essayer de m'acquitter de cette présentation-là.

Mon nom est Carole Moisan, je suis membre de la Corporation Halte Camping du Lac Clair, membre du conseil d'administration depuis 2010.

Je vais commencer dans un premier temps, si vous me le permettez, de... pour présenter l'organisme comme tel, la Corporation Halte Camping du Lac Clair et du Lac Roberge, aussi désignée Aire Nature Grandes-Piles. Vous allez m'excuser, mais pour éviter bien des longueurs dans le mémoire, je vais utiliser le titre « OBNL » à un moment donné et « Aire Nature » pour éviter de faire des longueurs.

Alors, la mission et la localisation de Aire Nature Grandes-piles.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 2 : « Aire Nature Grandes-Piles est un OBNL... »

Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] dans la Réserve de biodiversité projetée. »

On parle de celle de Grandes-Piles, évidemment.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 2 : « Dans un cadre sauvage et préservé... »

Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] du Sentier National de la Mauricie. »

« Aire Nature... », quand on parle de l'OBNL comme tel.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 2 : « ... occupe une superficie de 6,09 hectares... »

Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] 21 sites de camping rustique sans services. »

On entend : ni électricité ni eau.

Sur le site, il y a :

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 2 : « Deux emplacements pour petits VR... »

Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] La pêche y est aussi pratiquée. »

Une nouveauté cette année, c'est que pour la première fois, Aire Nature a été ouvert durant la saison hivernale.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 2 : « Contexte territorial... »

Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] six aires protégées... »

Et/ou habitats fauniques -- une petite correction dans le texte original ici, là.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 2 : « ... sont situées à proximité... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] et un habitat de faucons pèlerin. »

Contexte historique. Il faut faire un peu d'histoire, comment Aire Nature a été créé. Il a été créé dans le but de :

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « Favoriser le développement de l'industrie... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] en harmonie avec la nature. »

Là, c'est important de le souligner.

Afin de :

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « Régénérer, protéger et aménager le milieu naturel... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] milieu et les différents paliers gouvernementaux. »

Pour l'exploitation de la corporation se fait évidemment à des... uniquement à des fins purement sociales.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « Aire Nature Grandes-Piles fut créé... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] par son soutien technique et financier. »

Il faut le dire.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « La Municipalité s'est toujours engagée... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] Peu de villages de la taille de Grandes-Piles... »

Écoutez, on est à peine 600... 450 habitants, il faut le dire.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « ... bénéficient d'infrastructures récréatives et... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] Sans en avoir le statut de « Parc »... »

Légalement, Aire Nature n'est qu'un OBNL, on n'a aucun statut officiel comme tel.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « Grandes-Piles peut s'enorgueillir... »

Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] dépôt de vidanges non dégradables (ferrailles, pneus). »

Les îles du Lac Roberge -- du Lac Clair qui sont extrêmement fragiles étaient en train de devenir des îles dénudées et pratiquement désertes, là, de végétation, ça n'arrivait plus à se régénérer.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 4 : « De plus, l'absence d'installations sanitaires... »

Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] Après 15 années de fonctionnement... »

On a fêté notre quinzième l'année dernière.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 4 : « ... Aire Nature compte 78 membres... »

Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] et 1750 amateurs de séjours rustiques... »

Plus leurs invités, on peut multiplier par trois ou quatre évidemment parce qu'ils ne sont jamais seuls à camper sur un site.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 4 : « ... ont profité des sites de camping... »

Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] sur le pourtour du Lac Clair et Lac des Iles. »

Ici, on fait référence à des statistiques qu'on a commencé à tenir depuis 2016 au niveau d'Aire Nature.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 4 : « De 2003 à ce jour, la Corporation a procédé... »

Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] avec le parc National... »

On est en ligne directe par... sauf qu'il y a la rivière.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 5 : « ... avec le parc National de la Mauricie via la rivière... »

Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] le gouvernement et les communautés locales impliquées. »

LE PRÉSIDENT :

Madame Moisan, excusez-moi, il vous reste trois minutes pour respecter l'horaire. Je vous remercie.

Mme CAROLE MOISAN :

Les « Conditions gagnantes et propositions », je vais passer là.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 5 : « Les communautés locales et scientifiques... »

Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] risque d'entraîner des réparations majeures au chemin. »

Je passe à « Surveillance et contrôle ».

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « Il s'agit là d'un enjeu important dans la prévention... »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] ailleurs dans la Réserve de biodiversité projetée. »

On parle ici du Lac Roberge dont il a aussi également été fait mention par le ministère de l'Environnement. Actuellement, il n'existe aucun contrôle.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « Le stationnement est aussi une autre problématique... »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] lequel a une capacité limitée. »

Mais on pense qu'il faudra développer des stratégies alternatives et créatives pour faciliter l'accès.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « Gestion de la Réserve... »

Fin de la phrase, à la page 7 : « [...] de la Réserve de biodiversité de Grandes-Piles. »

Fin du mémoire.

Alors, je vous remercie de m'avoir accordé tout ce temps.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Moisan.

LA COMMISSAIRE :

On voulait peut-être un peu de détails sur l'enjeu du... de la route, en réalité. Vous parlez d'un chemin qui s'abîme en hiver pendant la période de dégel?

Mme CAROLE MOISAN :

C'est-à-dire...

LA COMMISSAIRE :

Parce qu'il y a une restriction du MFFP, là, le ministère?

Mme CAROLE MOISAN :

Oui oui. La problématique est la suivante : à chaque année, pour éviter la dégradation du chemin, durant une période de 30 à 45 jours, dépendamment évidemment du climat qu'on a, on demande au ministère l'autorisation de fermer le chemin, donc une interdiction partielle de fermer le chemin. Depuis des années, c'était fort simple : on donnait un coup de fil au ministère et tout ça se faisait de façon très simple.

Depuis l'année dernière, et particulièrement cette année, écoutez, on n'est plus capable de fermer le chemin parce qu'avec le formulaire qu'on nous demande de compléter, il faudrait à la fois avoir l'autorisation de la MRC et il n'y aurait plus aucune circulation parce que, la raison qu'on nous donne, c'est que le ministère n'a pas les effectifs pour pouvoir assurer la... les limites... pas les limites, mais l'interdiction d'accès. S'il y a quelqu'un qui passe, ils ne peuvent pas la faire police. Ça fait qu'on nous dit : « Il est fermé ou il ne l'est pas. »

Ça fait qu'il y a des résidents qui demeurent au niveau du Lac des Îles, on ne peut pas se permettre que ces gens-là ne passent pas, puis nous aussi, il faut quand même assurer l'ouverture qui va se faire à partir du 1^{er} mai, ça fait que ça demande une circulation restreinte de personnes qui sont autorisées, tout simplement.

LA COMMISSAIRE :

Puis c'est un chemin public?

Mme CAROLE MOISAN :

C'est un chemin forestier.

LA COMMISSAIRE :

Un chemin forestier.

Mme CAROLE MOISAN :

Un chemin forestier, donc qui est sous la gouverne du ministère, évidemment.

LA COMMISSAIRE :

O.K.

Mme CAROLE MOISAN :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Merci pour les précisions.

LE PRÉSIDENT :

Nous vous remercions.

Mme CAROLE MOISAN :

Merci beaucoup.

M. GUY CHAREST

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter monsieur Guy Charest.

Alors, oui.

M. GUY CHAREST :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur. Alors, à vous la parole.

M. GUY CHAREST :

Oui. Je viens m'exprimer un peu ici, ça va peut-être représenter un peu la pensée de plusieurs propriétaires de chalets à bail qui ont des camps dans le bois. Puis là, je ne parle pas de chalets de... en ville où est-ce qu'on a tous des chalets cordés, là. Nous, on a un camp. Je parle au nom de mon beau-frère, ma belle-soeur, Richard Perron, Sylvie René, Carmen Massicotte. Moi, c'est Guy Charest. On a un camp depuis 1988 au sud du lac Cinconsine.

Une grande inquiétude au niveau du projet de biodiversité. Je vais lire un petit peu les... le mémoire pour alléger le texte, là. On se demande si le ministère ou le BAPE a pensé au côté humain des gens qui ont passé leur vie à planifier peut-être à aller prendre leur retraite à un endroit comme ça où est-ce qu'on est en pleine nature, en pleine forêt, où est-ce qu'on ne sera même... qu'on n'aura même pas le droit d'aller se faire une corde de bois pour chauffer notre camp. On trouve que c'est complètement inhumain d'imposer ça.

Quand on pense que depuis 1988, moi je vois faire mon beau-père, qui est décédé aujourd'hui, qui se prenait à peu près 10 cordes de bois à côté de son chalet, puis passez aujourd'hui puis on ne verrait même pas la différence. S'il y a de quoi, les arbres sont de plus en plus beaux, ça a fait de la clarté, puis on a tout le temps eu une façon de faire de couper les arbres quand même d'une façon espacée pour ne pas changer le visuel puis protéger la nature. Quand on pense qu'on ne peut même plus... qu'on ne pourra même plus ramasser du bois à terre qui est mort, comment voulez-vous que des gens avec des moyens économiques limités vont arriver à aller passer une retraite en pleine nature quand tu as choisi d'avoir un camp en région éloignée parce que tu n'as pas les moyens de t'acheter un camp en ville? Tu dis : « Moi, je vais aller passer ma retraite là. » Qu'est-ce que ça implique une personne qui a peu de moyens de commencer à dire : « Je vais me transporter, moi, 10 cordes, 15 cordes de bois de chauffage à mon chalet pour me chauffer », quelque chose qui est un besoin naturel, quand tu penses que ça va amener à l'individu s'acheter un pick-up, un *trailer*, toute la pollution que ça va amener, charrier ce bois-là à 100 kilomètres dans le bois, puis même peut-être amener des parasites, des bébittes qu'il n'y aura même pas dans cette nature-là qu'il va falloir que tu ailles chercher ce bois-là je ne sais pas où. C'est des côtés qu'on s'interroge beaucoup dans la famille.

Puis le plaisir que ça enlève aussi, c'est à peu près un des seuls plaisirs que tu as quand tu es en... puis je comprends le contexte, là, ceux qui ont des chalets en ville, là, que tu vas prendre alentour du lac de Piles ici à Grand-Mère que les chalets sont cordés un à côté de l'autre, je comprends que les gens, ils ne peuvent pas arriver, là, puis tout aller faire leur bois de chauffage derrière leur chalet, ça n'aurait comme... un non-sens. Mais dans la vie, il faut... je pense qu'il faut avoir un juste milieu quand

on prend ce genre de décisions là. On ne peut pas généraliser partout puis dire : « Bon, là, plus personne ne ramasse de bois à terre, plus personne ne coupe du bois. ».

Le ministère viendrait voir, là, année après année, là, chez nous, au chalet, là, on se prend du bois puis il ne serait même pas capable de dire où est-ce qu'on a pris un arbre ou où est-ce qu'on a ramassé un arbre tellement que... quand on pense qu'il y a des milliers et des milliers d'arbres qui tombent par année dans les forêts, il n'y a pas personne qui se soucie de ça, puis ils vont empêcher quelqu'un d'arriver, de ramasser trois, quatre arbres à terre quand il en a pas... tombé peut-être 1 000 dans une même nuit dans une tempête par grands vents, je trouve que c'est... quelque part, il y a un manque de logique là-dedans.

Je fais le tour un petit peu de mes notes pour ne pas trop me répéter.

Un autre point. J'ai lu un petit peu sur le site, là, que les... qu'est-ce que ça va amener ce projet-là puis je n'ai rien contre les projets de biodiversité puis protéger la nature puis ainsi de suite, je suis un grand fervent de la nature puis toute notre famille, d'ailleurs. Quand on pense qu'au lac... je ne sais pas si vous connaissez le lac Cinconsine, c'est un lac que quand le vent se lève dessus, là, au sud, il peut y avoir de la vague de cinq pieds sur ce lac-là. Puis ce n'est pas exagéré, je l'ai vu à maintes reprises. La seule manière de tenir un quai là, c'est un quai fait avec... en bois rond avec des caissons de roche, il n'y a rien d'autre qui résiste à ça.

Quand on pense qu'avec un projet de biodiversité de même, là, tu as un camp dans le bois, tu ne pourras même pas te faire un quai de roche avec de la pierre que tu prends sur le bord de ton lac. Un quai de même dure 10 ans. Tu vas abattre peut-être trois arbres sur 10 ans, mais faites le calcul : tu n'as même pas utilisé la moitié d'un arbre par année pour faire un caisson de roche puis le ministère va empêcher un... quelqu'un qui vit dans le bois, parce que c'est un peu notre but plus tard d'aller vivre en pleine nature, je trouve que c'est un... c'est d'empêcher les droits humains d'une personne de faire des choses comme ça, c'est lui mettre les bâtons dans les roues ou briser des rêves un peu. Il y a un manque... sans vouloir offusquer personne, il y a un grand manque de logique là-dedans.

Puis je me demande aujourd'hui si mon beau-père, qui a tout le temps fait attention à la nature, garder l'endroit propre puis ramasser nos déchets, ainsi de suite, je me demande s'il aurait bâti un camp en 1988 quand il lirait toutes ces contraintes-là : « Ramasse-toi pas de bois à terre, coupe pas d'arbres, va pas au bord du lac, va pas te faire de caissons, fais pas ci, fais pas ça. » À un moment donné, l'être humain, là, il fait partie de la nature aussi. Ça fait qu'il va-tu falloir aller vivre sur une autre planète ou déménager d'endroit, là, pour...

Je pense que dans la vie, il faudrait peut-être éduquer les gens puis ne pas empêcher les gens qui sont en région éloignée, qui sont en pleine forêt, puis de leur dire, là : « Coupez pas d'arbres, faites pas ci, pas... faites pas ça », peut-être de les éduquer puis de leur montrer comment qu'on fait ça

couper des arbres pour ne pas déranger dans... trop, trop la nature puis peut-être faire de la clarté aux arbres puis amener la... plus la forêt à s'émanciper, à avoir des plus beaux arbres, puis comment faire cette cueillette-là au lieu de tout vouloir contrôler. Parce qu'à un moment donné, ça devient frustrant pour tout le monde ces choses-là. Je pense que tout passe par l'éducation plutôt que de tout le temps mettre des règles, des règles, des règles et des règlements. Les gens, on vient saturé de ça, ces règlements-là, tu n'as plus de liberté. Je pense, passons par l'éducation à la place.

Si vous regarderiez le territoire, là, où on est, là, depuis 1988, là, la forêt est pas mal plus belle un mille par un mille de large où est-ce qu'on est que qu'est-ce qu'elle était quand on est arrivé là puis les arbres sont beaucoup plus beaux, puis jamais qu'on viendra à bout de faire de la coupe à blanc comme qu'on voit de certaines industries à se prendre une dizaine de cordes de bois là.

Ça résume un petit peu notre pensée. C'est notre gros... notre gros dérangement de se voir empêcher ce plaisir-là puis ce droit-là de faire un peu de cueillette de bois tout en faisant attention. Puis je parle avec beaucoup de propriétaires de chalets qui ont des *bails* dans le bois puis qui sont touchés par le projet de biodiversité Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats puis tu as un chalet icitte et là, un chalet icitte et là, puis tous les gens disent : « Voyons donc, ça fait 15 ans, 20 ans que j'ai un chalet ici, j'ai pris un peu de bois ici, un peu de bois là, un peu de bois là », il n'y a pas personne qui serait capable de passer en avion puis commencer à dire où est-ce que tu as pris du bois pour te chauffer.

Puis j'insiste encore, une personne qui s'en va prendre sa retraite là qui n'a pas grand moyens financiers puis qui a choisi de vivre en pleine nature, c'est de... il y a un terme à ça : les Charte et droits de la liberté. Je trouve que ça n'a pas de bon sens d'empêcher un individu de faire sa propre cueillette de bois de chauffage quand c'est à peu près le seul plaisir que tu as quand tu es en forêt de te chauffer, de t'autosuffire puis aller te chercher de l'eau à la source puis ces petites choses de la vie, là, qui nous rendent heureux.

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Excusez-moi...

M. GUY CHAREST :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... monsieur Charest. Dans les... le document du ministère, bon, on sait que le lac Cinconsine,

c'est un réservoir, donc le lac lui-même n'est pas à l'intérieur de... n'est pas compris dans l'aire de biodiversité. Je pense que c'est une précision importante à faire. Ça veut dire, s'il y a du bois qui flotte sur le lac Cinconsine, c'est... le lac Cinconsine n'est pas à l'intérieur. Il est enclavé dans l'aire projetée, mais il n'est pas... il est exclu parce que c'est un réservoir.

M. GUY CHAREST :

Il n'est pas inclus dans le projet de...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, il est exclu parce que c'est un réservoir et un barrage qui...

M. GUY CHAREST :

Parce que nous, de tout qu'est-ce qu'on avait regardé sur le site, même il y a monsieur qui va venir tantôt puis on était... on avait compris que le territoire était inclus là-dedans.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, il est à l'extérieur. Alors ça, c'est une précision importante.

Pour le bois de chauffage, bon, effectivement, c'est une préoccupation qui revient plus d'une fois, là, on sait que le ministère semble vouloir... en tout cas, c'est certain que ce qu'on en comprend dans ses politiques clairement établies, si des gens peuvent aller chercher du bois... je ne parle peut-être pas de 100 kilomètres, mais à une certaine distance à l'extérieur de l'aire protégée, à quelques kilomètres, bon, le ministère, sa position, c'est de dire aux gens : « Bien, allez à l'extérieur ». Si ça pose des problèmes majeurs, il est prêt à regarder, mais il faut que les gens fassent une demande. Donc, à ce moment-là, le ministère est prêt... c'est qu'ils nous ont répondu en première partie.

M. GUY CHAREST :

C'est qu'est-ce qu'ils ont répondu?

LE PRÉSIDENT :

Oui. C'est ce qu'on veut vous dire à ce stade-ci. Nous, c'est certain qu'on va l'examiner, là, cette préoccupation-là, elle revient à plus d'une reprise.

M. GUY CHAREST :

Ça fait que vous comprenez, hein, quelqu'un qui a un chalet, quand même que c'est à 50 kilomètres puis il est tout seul sur un petit *lacon*, quelque part au milieu de nulle part, c'est vraiment de brimer la vie de quelqu'un de commencer à dire : « Eille, tu vas te charrier du bois à partir de... » La personne, elle reste à Trois-Rivières ou à Drummondville, tu vas commencer à te promener avec tes cordes de bois, c'est... quand elle est entourée de milliers et de milliers de cordes de bois qui est tombées à terre, qu'à toutes les années, il faut que tu nettoies pour venir à bout de passer puis à te promener parce qu'il y a du bois, c'est illogique sur ce chose-là, là, ça ne tient pas la route.

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est... on peut avoir une sensibilité, mais c'est le ministère donc qui va fixer les règles du jeu, ça, c'est acquis...

M. GUY CHAREST :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

... là, de par les prérogatives de la loi. Je vous remercie pour vous présentation.

M. GUY CHAREST :

C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

Donc, il est 20 h 40, on va faire une pause de 15 minutes, nous allons reprendre la séance à 20 h 55.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 H 41
REPRISE DE LA SÉANCE À 21 H 53**

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez reprendre place, nous allons recommencer dans deux minutes.

Et j'inviterais... je vais inviter madame Brigitte Lafontaine de l'Association des usagers du chemin du Lac-des-Îles à venir s'asseoir à la table des intervenants.

Mme BRIGITTE LAFONTAINE

LE PRÉSIDENT :

Alors, je pense qu'on est bon pour commencer.

Alors, bonsoir madame, bienvenue, et à vous la parole.

Mme BRIGITTE LAFONTAINE :

Bonsoir. Mon nom est Brigitte Lafontaine, je suis membre de l'Association des usagers du chemin du Lac-des-Îles à Grandes-Piles. Je vais vous présenter ce mémoire au nom de l'Association des usagers du chemin du Lac-des-Îles. Le mémoire concerne spécifiquement le projet de réserve de biodiversité de Grandes-Piles, tel que montré sur la carte.

Bon. Je vais d'abord commencer par vous faire la présentation de l'Association. Je vais ensuite vous parler de l'intérêt des membres de l'Association pour le projet. Je vais vous parler de la gestion du territoire, de nos inquiétudes et de problématiques liées au chemin du Lac-des-Îles.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « L'Association des usagers du chemin du Lac-des-Îles... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] la réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles. »

Vous comprenez que ces terrains privés sont exclus de la réserve de biodiversité, mais sont enclavés dans la réserve. Ils sont montrés... ils sont en jaune, là, autour du lac, dans la section ouest.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « L'association a été créée il y a quelques années... »

Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] le partage des frais encourus. »

Quel est l'intérêt des membres de l'Association pour le projet?

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 3 : « Les membres de l'Association... »

Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] Aire Nature Grandes-Piles... »

Dont madame... je ne me rappelle pas de son nom. Madame, oui, Moisan, vient de présenter, il y a deux... il y a deux présentations. Bon.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 4 : « Aire Nature Grandes-Piles est déjà présent... »

Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] embarcations et équipements nautiques. »

J'aimerais maintenant vous parler des problématiques liées au chemin du Lac-des-Iles.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 5 : « Le chemin du Lac-des-Iles à Grandes-Piles et un chemin... »

Fin de la phrase, à la page 5 : « [...] habitent leur propriété à l'année. »

Première problématique : l'augmentation du nombre de véhicules qui y circulent et les coûts.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 5 : « L'accueil d'Aires Natures Grandes-Piles et... »

Fin de la phrase, à la page 6 : « [...] limiter la détérioration du chemin. »

Je viens tout juste d'apprendre que ce n'était plus possible, là, le ministère ne voulait plus... parce que mon texte original fait comme si c'était encore ça, mais ce n'est plus le cas.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 6 : « Même si la réserve de biodiversité est... »

Fin de la phrase, à la page 7 : « [...] dans un aussi petit territoire. »

Fin du mémoire.

Et c'est signé : « L'Association des usagers du chemin du Lac-des-Iles ». Quelques membres de

l'association ont participé à la rédaction de ce mémoire, dont Johanne Caron, Michel Bergeron, Claude Baril et moi-même, Brigitte Lafontaine. Deux autres membres sont d'ailleurs présents ici aussi.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie, madame Lafontaine pour votre présentation.

Tout d'abord, ça... en vous écoutant et aussi en lisant votre mémoire, certains souvenirs me sont revenus, là. Mon père a vécu longtemps sur le bord d'un lac dans les Cantons-de-l'Est à Coaticook. Il y avait des problématiques qui ressemblaient à ça. La différence fondamentale, c'est disons le chemin qui était utilisé où beaucoup de gens se stationnaient était un chemin municipalisé qui appartenait à la municipalité. Ici, ce que je comprends, le chemin, c'est un chemin qui est en terre publique et qui n'est pas municipalisé...

Mme BRIGITTE LAFONTAINE :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

... hein, ce qu'on comprend de la problématique dans ce cas-ci. Dans le cas de la municipalité de la Ville de Coaticook à l'époque où justement la Ville a pris en charge, c'est-à-dire qu'elle a... la Ville a aménagé un sentier d'accès. C'est que les gens montaient sur une montagne par un sentier, donc beaucoup de gens se stationnaient dans une rue qui n'est pas faite pour avoir des automobiles. C'est sûr que la municipalité avait investi, donc ça s'est réglé comme ça. Là, la municipalité a refait un sentier de contournement et a aménagé un stationnement, là, de peut-être 50, 60 places pour permettre aux gens de se stationner. Ça s'est réglé comme ça.

On peut voir un peu cette question-là, parce que pour le chemin, ça m'apparaît un problème un peu légal : c'est un... terre publique du ministère qui appartient au MERN, des chemins forestiers de certaines catégories peuvent être effectivement gérés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs. Mais dans ce cas-ci, il n'est pas municipalisé, donc je suis bien... je comprends bien. Mais vos attentes plus particulièrement pour le financement de ce chemin-là, c'est quoi, vous souhaitez que la municipalité le prenne à sa charge? C'est quoi plus particulièrement que vous voulez?

M. CLAUDE BARIL :

Est-ce que... Tu veux-tu que je vienne?

Mme BRIGITTE LAFONTAINE :

Tu peux venir si tu veux.

LE PRÉSIDENT :

Oui, si vous... vous avancer. S'il vous plaît, vous identifier, pour les fins de la transcription.

M. CLAUDE BARIL :

Bonjour. Claude Baril, j'ai participé à la rédaction du mémoire.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. CLAUDE BARIL :

Écoutez, en tant que propriétaire, on ne cherche pas à se décharger des frais inhérents à l'exploitation du chemin, comme le déneigement l'hiver, tout ça, c'est... le but, ce n'est pas ça, mais dans la présentation du mémoire, on jugeait important de parler du fait que l'utilisation qui va s'accroître -- on n'est pas contre l'utilisation, au contraire -- va amener beaucoup plus de va-et-vient, donc de détérioration de la route. Pour l'Association du... les campeurs du... -- comment tu appelles ça? -- l'Aire Nature, ils ont... on sait qu'ils ont un budget limité. Donc, si on demande à la MRC et la municipalité d'appuyer le projet, on ne leur demande pas... on leur demande seulement d'être conscient que ce chemin-là, il va falloir qu'il soit pris en charge par quelqu'un puis d'essayer d'établir une répartition de coûts équitable.

Ce qui se passe actuellement au niveau du ministère, c'est que le ministère nous dit que nous autres, on n'a aucun pouvoir sur ce chemin-là, c'est-à-dire... on ne peut dire : le bloquer, réduire l'accès, O.K.? Ils sont à eux autres. Mais eux autres, ils ne s'en occupent pas puis ils mettent zéro cenne là-dedans. Ça fait que si nous autres, on essaie d'intervenir, exemple, pour empêcher les gens de monter pendant la période de dégel depuis cette année parce que le règlement, ils ne veulent pas l'appliquer, bien, ils nous envoient promener. C'est sûr, ce n'est pas à nous autres, le chemin. Mais ceux qui remplissent, nous autres... moi, ça fait 11 ans que je suis là, là, c'est... ceux qui remplissent les trous puis qui mettent du gravier puis qui passent la gratte, bien, c'est nous autres, mais on n'a aucun pouvoir.

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on comprend de votre problématique. C'est pour ça, le chemin que je parlais, là, de...

au lac des Cantons-de-l'Est, c'était... c'était un chemin qui était un cul-de-sac, mais il était municipalisé, donc c'est ce qui avait permis à ce moment-là aux gens de dire à la Ville de Coaticook : « Bien, intervenez pour arrêter, là, le stationnement. » On pourrait dire, par beau temps, là, il pouvait y avoir, c'est ça, une cinquantaine de voitures qui se stationnaient, puis c'était un chemin qui était très étroit sur sa fin, donc ça veut dire qu'effectivement, s'il y avait eu une urgence, ce n'est pas évident qu'un véhicule de pompiers aurait pu passer, par exemple. Donc, c'était une problématique. Sans compter aussi l'empiètement sur des propriétés privées. Je pense que c'est ça la distinction que je peux voir...

M. CLAUDE BARIL :

Mais...

LE PRÉSIDENT :

... par rapport à la problématique que vous nous parlez.

M. CLAUDE BARIL :

Moi, je comprends parce que j'ai été dans une zec, là, comme administrateur pendant des années. On comprend que de faire municipaliser le chemin, c'est des coûts très, très importants pour la municipalité, O.K.? C'est le plan d'ingénieur puis... c'est énorme. On n'est pas... ce n'est pas nécessairement obligatoire de se rendre jusque-là, je pense, mais c'est juste de le faire comprendre, par exemple, à la municipalité, puis on l'a déjà rencontrée à date, ils comprennent la problématique, O.K., jusqu'à un certain point. L'année passée, ils nous ont aidés à demander de l'argent à la MRC, mais ça, ça devient récurrent d'une année à l'autre qu'il faut faire une demande puis là, ils décident de prioriser tel endroit ou tel autre.

Mais je pense que dans un projet comme ça, si on veut que le développement soit fait d'une façon saine puis intéressante pour tout le monde... parce que souvent, ces utilisateurs-là, c'est des jeunes puis ils n'ont pas des gros pick-up 4X4, ils ont souvent des petites autos, puis là, quand le chemin, il est bien *rough*, bien, ça les empêche de monter.

Ça fait que je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Ça fait que c'est moi qui vous remercie pour votre témoignage. Alors, nous vous remercions pour votre présentation.

Mme BRIGITTE LAFONTAINE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, comme j'ai dit tout à l'heure, le rapport devrait se structurer sur des questions générales qui touchent la biodiversité, donc les aires protégées, et des sections qui concernent des aires... les aires protégées en particulier. Donc, on va faire état de différentes problématiques.

Je vous remercie.

Mme BRIGITTE LAFONTAINE :

Merci.

Mme MONIQUE FONTAINE

LE PRÉSIDENT :

Je vais vous maintenant inviter madame Monique Fontaine à s'avancer à la table des intervenants.

Alors, bonsoir madame, à vous la parole.

Mme MONIQUE FONTAINE :

Bonsoir Monsieur le président, bonsoir Madame la commissaire. Mon nom est Monique Fontaine, je suis retraitée de la fonction publique, je vis en Mauricie depuis décembre 2014.

Le projet qui m'amène ici est celui de la création de 12 réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie. Je m'y suis intéressée en même temps qu'au projet de gazoduc Abitibi, Saguenay, dans les faits. Quand je regarde les deux projets, quand je regarde les cartes, je constate que le corridor qui est retenu pour le tracé possible du gazoduc recoupe les sites des aires protégées. Je me demande si c'est une coïncidence. Je me demande si on tente de faire croire à la possibilité de concilier développement durable et exploitation des hydrocarbures, alors que ce sont deux choses reconnues, à mon avis, désormais comme incompatibles.

Par ailleurs, ce projet-là, il accuse du retard, beaucoup de retard. Et la perte de la biodiversité, tout comme le déficit écologique, sont très bien documentés. Puis si je regarde quels sont les résultats atteints depuis les 20 dernières années, bien, ça ne satisfait ni les besoins d'aujourd'hui ni ceux des prochaines générations.

Je suis obligée de me poser la question : d'où vient la difficulté à accomplir la fonction confiée? Alors là, je fais des hypothèses, je... la convoitise des entreprises forestières, des minières, la politique énergétique 2030 peut-être et la place qu'occupe des intérêts privés, je fais référence à Énergir, dans l'énoncé de la mise en oeuvre de la politique énergétique 2030 qui a été votée par les libéraux et qui s'installe. Ça va bon train en ce qui concerne la mise en oeuvre, là, on n'a rien vu de changé, on n'a pas vraiment changé d'orientation fondamentale. On a changé de gouvernement, mais... on a changé, disons, de parti politique à la tête du gouvernement.

Donc, tout ça, ça m'inquiète. Ça m'amène à m'interroger sur le rôle des gouvernements dans la protection des intérêts de l'état. Je fais la différence entre les deux. Je suis un prof de français, d'histoire, je suis une sorte de gardienne de la mémoire en éducation.

Les aires qu'il est question de protéger ici ne peuvent compenser l'inévitable augmentation des gaz à effet de serre. À mon avis, il est beaucoup plus important pour la suite des choses, pour le bien-être de la population de rattraper le retard accumulé dans la création d'aires protégées que de bâtir un gazoduc long de 750 kilomètres qui aura notamment pour effet d'établir une longue frontière est, ouest pour la faune et la flore entre l'Abitibi et le Saguenay.

Ce que je suis venue porter à votre attention ce soir, c'est qu'il ne faudrait surtout pas que ce projet qui vise à préserver notre patrimoine naturel... et je résiste à la tentation, mais pas trop longtemps, vous allez le constater, je résiste à la tentation de vous parler de patrimoine naturel. Donc, il ne faudrait pas que ce projet, qui vise à préserver la nature, devienne une façon de définir quelle portion du territoire serait mise à la disposition notamment de GNL Québec.

Je termine en remerciant le Bureau des audiences publiques en environnement de fournir aux citoyens et citoyennes du Québec l'occasion de prendre la parole dans l'espace public. Je pense que ça vaut la peine de venir vous parler, ne serait-ce que pour vous encourager à exister.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie pour votre témoignage. Je vais laisser la parole à ma collègue.

Mme MONIQUE FONTAINE :

Merci.

LA COMMISSAIRE :

On avait une question. On voulait un peu savoir comment ça s'articule la politique nationale de protection de l'ensemble du territoire adaptée aux changements climatiques, on voulait un peu savoir... parce qu'en réalité, la manière que le ministère procède en ce moment pour la sélection des territoires protégés, en quoi ça serait différent s'il y avait une politique nationale de protection de l'ensemble du territoire? J'imagine que c'était à ça que vous faisiez référence...

Mme MONIQUE FONTAINE :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... quand vous l'avez nommé. On voulait juste un peu plus de précisions à ce sujet-là.

Mme MONIQUE FONTAINE :

De plus en plus, on reconnaît à la nature une personnalité juridique, là, on peut aller dans ce genre de choses là. C'est des choses qu'on voit.

LA COMMISSAIRE :

Donc, c'était de renforcer...

Mme MONIQUE FONTAINE :

Je vous laisse... Ce n'est pas... Je suis à la retraite, mais je vous laisse le travail. Personnellement, j'aimerais bien voir ça ici.

LA COMMISSAIRE :

Bien, merci beaucoup.

Mme MONIQUE FONTAINE :

Bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous vous remercions.

Mme MARIE-FAY BARIL

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter madame Marie-Fay Baril à s'avancer à la table des intervenants.

Bonsoir, madame. À vous la parole.

Mme MARIE-FAY BARIL :

Bonsoir. Il y a eu un petit malentendu, là, sur le site, je pense que j'avais indiqué que j'allais déposer un mémoire, mais en fait, c'est plus une présentation verbale. Donc, je suis désolée pour ça.

Donc, c'est ça, mon nom est Marie-Fay Baril, je suis citoyenne de la Ville de Shawinigan. Je ne fais pas partie d'aucune association, industrie, je n'ai pas de bail sur les sites visés, je n'ai pas... bon, propriétaire d'un centre de villégiature. Par contre, je suis certainement une utilisatrice, là, de ces endroits visés, là, pour des fins récréotouristiques. J'adore tout ce qui touche à la nature. Et, d'ailleurs, comme elle ne pouvait pas, Dame Nature, être présente ici ce soir, je voulais m'assurer qu'il y ait au moins une personne, et je suis heureuse de constater que je ne suis pas la seule, là, à être ici pour parler d'elle.

Enfin, t'sais, on peut se poser la question : pourquoi on est ici? Pour protéger différentes espèces communes. J'aimerais faire un parallèle avec d'autres lois. Au Québec, on a, par exemple, pour les enfants, la Loi sur la protection de la jeunesse. On a aussi la Loi pour lutter contre la maltraitance envers les aînés, les personnes vulnérables. Tout ça est essentiel au... tout ça est essentiel, je ne remets pas ça en question, mais on a également besoin du Code civil, du Code de sécurité routière, Code criminel pour protéger les espèces communes, humaines, comme nous tous ici présents.

Il faut se rappeler que la convention sur la biodiversité qui a été adoptée en 92, dans le fond, à l'international, dans le fond, ça s'est fait suite à un constat, un constat assez impressionnant dont toutes, dans le fond, les études associées se sont faites avant ça. Donc, on est maintenant en 2019, donc l'évolution de ça... Ce constat-là, dans le fond, c'est qu'il y a une diminution massive de la bio... de la perte de biodiversité à l'échelle internationale. Le Québec n'y pas fait exception. Le moyen le plus efficace, c'est bien sûr de créer des aires protégées, comme celles visées aujourd'hui. Le Canada, c'est

un signataire dont on fait partie et il a repris quasi intégralement, là, les objectifs, là, d'aires protégées, soit 17 % d'aires terrestres pour 2020. Bon, il y a des aires *marins* également, là, mais ça ne concerne pas la présente aujourd'hui.

À l'heure actuelle, on est seulement à 10 % d'aires protégées et, dans le fond, ils ont été inclus... les aires protégées visées sont incluses dans le fameux 10 %. Je suis allée sur le site du ministère... bien, de l'environnement, là, pour faire court, et puis j'ai fait le calcul, il y a un tableau que j'ai découvert, et qui décrit l'ensemble des aires et des types protégés avec les pourcentages associés et j'ai soustrait, dans le fond, les aires protégées de biodiversité projetées, les aires aquatiques projetées et les aires écologiques projetées et le pourcentage chute à 5,38 %, dans le fond, d'aires protégées en statut permanent. On est clairement en dessous de l'objectif pour 2020.

Si on avait 10, t'sais, 10 ans devant nous, on pourrait dire : « Ça va bien », mais là, ce n'est pas le cas; 2020, c'est l'an prochain. Donc, ça donne à peu près... si, mettons, 17 %, c'est 100 %, ça donne 32 % d'atteinte de notre objectif; ce n'est même pas un tiers. Donc, on est vraiment en dessous de tout ça.

À l'audience, en mars, par contre, j'ai bien entendu le ministère de l'Environnement qui disait que jusqu'à maintenant, il n'y a aucun gouvernement qui a reculé, t'sais, devant un statut projeté, de dire : « Bien non, on fait marche arrière et on recule... on recule par rapport à ça. » Par contre, si j'ai bien entendu également que le fameux statut projeté doit être renouvelé et, on le sait, dans le fond, les aires visées en Mauricie, là, ça date depuis plusieurs années et c'est reconduit et tout ça. Donc... puis je pense que c'est aux quatre ans, je pense... mais là, peut-être là-dessus, le... la durée... peut-être que ma mémoire fait défaut, là. Mais dans le fond, ça doit être renouvelé. Ce qui veut dire que sous un gouvernement, dans le fond, ça suffirait d'un mandat pour venir retirer ce statut-là d'aire protégée, s'il le désirait. Il suffirait d'un seul gouvernement, dans le fond, qui a un programme environnemental qui est peu développé.

Pour revenir en arrière, je ne connais pas les intentions de la CAQ, du gouvernement actuel. Par contre, je sais qu'il n'a pas été élu pour son programme environnemental. Ça m'inquiète, personnellement. Le projet du pipeline gazier également, on sait que le chemin le plus court, c'est sûrement le plus droit. Donc, je me questionne par rapport à ça. Je sais également qu'on a parlé que la Loi sur la conservation du patrimoine naturel serait amenée à être révisée, dans le fond, dans les prochaines années pour ajouter, définir la catégorie numéro 6 dans laquelle il pourrait y avoir également des activités industrielles dans les aires protégées. J'espère vraiment qu'on va pouvoir agir avant cette modification-là sur le territoire pour éviter justement que le chemin le plus court soit à travers les aires protégées visées aujourd'hui et que ça soit vraiment des aires de biodiversité et non de la catégorie 6 que ça pourrait devenir, en fait.

On ne peut pas se permettre, dans le fond, de renouveler les statuts d'aires projetées d'année

après année. Il faut que l'ensemble des ministères, industries développent leur économie à l'extérieur de ces zones-là de façon définitive. Parce que c'est comme si ça laisse toujours un fond de retraite à quelque part, des REER, bien, on va exploiter ce qu'il y a autour puis quand ça ne fera plus, bien, on va prendre ce qui est à l'intérieur. C'est vraiment important d'agir maintenant parce qu'un statut permanent, une fois qu'il est adopté, bien, ça force la saine gestion au sein des ministères puis des entreprises, dans le fond, à regarder vraiment dans le territoire visé. À faire, dans le fond, leurs activités financières.

Au départ, je le sais que pour la Mauricie, c'était environ une quinzaine de pour cent, là, qui était visé du territoire. Et puis finalement, suite aux nombreuses négociations, on est pratiquement à la moitié du territoire. Je pense que le ministère de l'Environnement a vraiment fait son travail, si... il a été très, très, très conciliant et je pense qu'il est maintenant temps qu'on leur laisse faire leur travail, c'est-à-dire d'établir ces aires protégées en statut permanent et d'assurer leur protection au long cours. On n'est pas les plus... plus précieux que d'autres, on doit tous contribuer, faire sa juste part pour la protection de la biodiversité.

Mes motivations, je l'ai dit, j'utilise ces sites de... récréotouristiques, mais en fait, mes principales motivations, c'est que... j'en ai une de cinq ans et demi, une de quatre ans. Dans les prochaines décennies, les changements climatiques vont vraiment affecter massivement, dans le fond, leur avenir. Être mère, ça apporte beaucoup de joies, toutes sortes d'émotions, mais certainement beaucoup de responsabilités. Je suis donc ici parce que je souhaite qu'elles aient un avenir décent, je veux qu'elles sachent que leur mère a tenté de faire ce qui est en son pouvoir, dans le fond, pour les protéger. On n'a qu'à lire les rapports du GIEC pour comprendre à quel point c'est urgent d'agir... dans ce maintien, les impacts vont être vraiment catastrophiques.

Ce n'est pas lorsque la température va avoir atteint un certain seuil qu'on va pouvoir agir avec efficacité. Oui, on va pouvoir faire des actions, c'est sûr, mais t'sais, la nature, elle prend son temps à grandir, à s'installer, ça fait que c'est sûr que dans un climat qui va être vraiment difficile, bien, elle aussi, elle va nécessairement avoir des impacts puis elle va avoir de la difficulté à se développer. Donc, en protégeant la biodiversité, la nature, elle va être plus forte, elle va être capable de mieux combattre tous ces changements-là climatiques et, par le fait même, c'est elle, en la protégeant maintenant, qui va nous protéger dans le futur.

Voilà. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, madame Baril. D'ailleurs, notre... on a un mémoire tout à l'heure, j'avais l'intention d'aborder cet aspect-là sur la question du statut temporaire, autrement dit, projeté et permanent. Je vais vouloir avoir un échange avec le dernier présentateur ce soir. Donc, si vous restez, vous allez voir, on pourra discuter de cet aspect-là. Quelle est la perception, autrement dit, face au délai

que ça prend pour avoir un statut permanent. Je vais l'aborder tout à l'heure.

Est-ce que ma collègue a des questions?

Disons que le point central, là, ce que je reconnaissais de votre intervention, c'est la question des statuts permanents, vos préoccupations reliées... bien, statuts projetés, s'il y avait une omission d'un gouvernement dans le futur...

Mme MARIE-FAY BARIL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... de reconduire le statut projeté.

Mme MARIE-FAY BARIL :

Non, c'est ça. Je suis consciente que c'est des étapes, là, le statut projeté, après ça, le BAPE, tout ça, je sais que ça fait partie de la suite logique, mais c'est juste qu'il faut quand même que ça se mette en place. Puis juste une petite parenthèse, je ne suis pas une experte pour proposer d'élargir les territoires des aires visées aujourd'hui, là, je n'ai pas cette prétention-là, mais s'il y a des gens qui, dans le fond, ont fait des études, dans le fond, des... les lieux visés et veulent agrandir les territoires, sachez que je suis en accord. Voilà, merci.

LE PRÉSIDENT :

Ma collègue...

Mme MARIE-FAY BARIL :

Oh, pardon.

LA COMMISSAIRE :

En fait, moi j'entendais... outre le délai, là, dont mon collègue parle, j'entendais aussi la facilité de révocation dans un statut projeté versus permanent. C'était ça un peu la nature de votre préoccupation?

Mme MARIE-FAY BARIL :

Bien, je ne dis pas nécessairement que c'est facile, mais c'est comme si ça laisse sous-entendre une porte ouverte qu'on peut... si le statut projeté est renouvelé et renouvelé et renouvelé, c'est comme si on dit : « Bien, en attendant, on va couper la forêt autour, puis quand ça va aller mal, bien, on va aller chercher ça. » T'sais, c'est comme si ça laisse toujours une porte ouverte à moins bien gérer les territoires autour parce que, dans le fond, on sait qu'il y a là un riche potentiel de biodiversité. J'ai entendu le bureau de la Foresterie vraiment s'exprimer qu'en Mauricie, bien, ça fait un petit peu mal, si on se compare à d'autres régions, le pourcentage qu'on a délaissé, disons, pour les aires protégées. Ça fait que c'est sûr que je ne voudrais pas... je voudrais être certaine que l'ensemble des ministères fasse leur saine gestion à travers les autres territoires autour pour laisser ces endroits-là tranquilles, en fait, pour ne pas que ça laisse une porte ouverte que, peut-être, on soit tenté, disons, de les utiliser. C'est plus ça.

LA COMMISSAIRE :

Merci de la précision.

Mme MARIE-FAY BARIL :

Pas de problème. C'est beau? Merci.

M. ALAIN BOISVERT

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter monsieur Alain Boisvert à s'avancer à la table des intervenants.

Alors, bonsoir monsieur. À vous la parole.

M. ALAIN BOISVERT :

O.K. Vous avez déjà, je pense, mon mémoire? Oui, O.K. Bon. Le mémoire, c'est sur la réserve de biodiversité projetée, le Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats.

Bien, d'abord, je suis un... je ne vous le lirai pas, si vous l'avez tout au complet, je vais... *m'a* vous sauter une couple de lignes. Mais d'abord, je suis un protecteur de la faune. J'ai toujours été une personne, là, qui a protégé la faune, la flore. Je n'ai jamais eu d'amende, je n'ai jamais eu de

contravention en matière d'environnement, de faune. Je suis *un excellent* personne dans le bois. Bien, un excellent citoyen dans le bois.

Je ne suis pas contre l'aire protégée, en autant que ceci n'affecte pas mon quotidien au chalet. Je ne suis pas contre ça. Mon chalet, il a été construit en 1985, je l'ai acheté, ce coin de paradis là, en 2002 légalement d'un ami. J'ai passé chez le notaire, tout fait ça légalement. Je détiens un bail qui est en règle, je paye mes taxes municipales, mes taxes scolaires. Je suis un bon villégiateur. Je ramasse mes déchets. Puis, dans la vie, j'ai été un fonctionnaire puis j'ai été un militaire. J'avais besoin de décompresser et ça, c'était mon coin de décompression, le chalet. Mais ce que je remarque, c'est qu'on a créé cette aire-là, mais on ne m'a jamais informé de ça. Si, le 2 mars, je n'avais pas eu une lettre du BAPE, je n'aurais jamais su qu'il y avait une aire protégée là.

Quand je regarde les documents fournis, bien, on me brime de mes droits de propriétaire d'un bail. Est-ce que le BAPE ou le ministère de l'Environnement sont venus visiter ce coin de paradis là? Je ne pense pas. Quand j'ai acheté le chalet, si le ministère de l'Environnement m'avait dit qu'il créait une aire protégée là, bien, peut-être que j'aurais fait baisser le prix de mon chalet, là; au lieu de le payer plus cher, je l'aurais payé moins cher, hein.

On prend le bois de chauffage. Pourquoi un abri sommaire puis un camp de piégeage, eux autres ont le droit de couper leur bois de chauffage, mais moi, bien, j'ai un bail, j'ai un chalet, mais je n'ai pas le droit. Pourtant, moi je passe huit mois à mon chalet. Celui qui a un camp de trappage, il passe au moins, lui aussi, huit mois dans son camp de trappage. Puis celui qui a une cabane pour la chasse en haut d'un arbre, il n'en a pas de besoin de bois de chauffage dans son arbre en haut, là. Mais moi, on me dit... Sur quelle base que le principe... c'est quel principe puis quelle décision qui a été prise? On a basé ça sur quoi, là, que je n'avais plus le droit, là, de couper mon bois de chauffage parce que j'ai un chalet? C'est de la discrimination.

Écoutez, je consomme à peu près cinq à huit cordes de bois par année. Le trois quarts du bois, là, c'est du bois à terre que je prends, du bois qui est tombé dans le chemin à terre. Le reste, je le coupe. Si vous venez dans mon coin, là, vous allez voir, les oiseaux, ils ont encore en masse des arbres pour se percher puis les originaux, ils passent très bien avec les panaches entre les arbres. Tout le monde est beau là-dedans, là, puis les arbres, il y en a en masse.

Mais lors des audiences, on m'a dit que mon bois de chauffage, bien, je vais devoir l'importer. Le ministère de l'Environnement est-tu vraiment sérieux là-dedans, là? Ça va me coûter à peu près peut-être 1 000 \$, 2 000 \$ par année amener du bois de chauffage à mon chalet quand j'en ai tout le tour.

Qu'est-ce que je vais amener? Bien, je vais amener du bois de chauffage, mais le bois de chauffage, il va avoir peut-être des maladies, puis là, je vais amener ça dans le bois, là, où est-ce que je

suis. En plus de ça, le véhicule qui va l'amener, bien, il va sûrement marcher au gaz puis au diesel ou quelque chose du genre. Les effets de... les... excusez, là. Il va sûrement y avoir des effets de serre, de gaz à effet de serre. Les maladies, bien, comme je vous ai dit tout à l'heure, les champignons puis tout le reste qu'ils vont amener, ce n'est pas... Depuis 1985, on fait du bois de chauffage dans le... autour du chalet puis l'environnement n'est pas *détruite*. Le bois, il pousse, il est beau. Le bois de chauffage, c'est un droit acquis. Je vous demande de le respecter, ce droit acquis là.

Même chose pour mon quai. Le lac Cinconsine, je ne le sais pas si vous l'avez vu, là, mais... pas juste sur la *map*, là, mais venez le voir en personne, là, c'est un fichu de beau lac. Il a 1 272 acres, il a 6,5 kilomètres de long, 4 kilomètres de large. Mon chalet, il est situé au sud dans la pointe près du barrage. Quand il vente, là... icitte, j'ai marqué de deux à trois pieds, là, mais mettez... parce que mon voisin m'a fait remarquer que le deux pieds, c'est plus trois pieds en montant, là, de trois à quatre pieds de vagues, là, c'est régulier. On a beaucoup de misère à embarquer sur le lac quand il vente. Ça fait que les quais conventionnels, là, en poteaux d'aluminium, là, ça ne tient pas. Je l'ai essayé, ça m'a coûté un bras aussi, là, mais je l'ai essayé puis ça ne tient pas. La seule chose qui tient là, c'est un quai qu'on remplit en caissons de pierre, un caisson qu'on fait en bois, qu'on remplit de pierres puis de roches prises sur place, pas importées. Mais là, je n'aurai plus le droit de couper du bois ni de l'épinette ni du sapin, pour le réparer. Je vais devoir acheter du bois en ville pour faire la réparation. C'est-tu sérieux, ça? Lorsque j'ai acheté le chalet, là, il y en avait un quai. Ça fait que je devrais avoir le droit de le réparer, d'aller couper mon bois puis de le réparer. Réparer mon quai, c'est un droit acquis puis je demande qu'on le respecte, ce droit-là.

Qu'est-ce qui va arriver de mon chalet, là, sur votre aire protégée? S'il passe au feu, s'il y a un désastre, une intempérie, je peux-tu le reconstruire? Quand je consulte la documentation, cela n'est pas toujours clair. Si je désire rester en permanence à mon chalet, qu'est-ce qui va arriver? Ce n'est pas clair non plus. Depuis que j'ai mon chalet, j'ai amélioré, j'ai demandé des permis qui étaient nécessaires, je n'ai jamais fait de fraude là-dedans, j'ai même demandé un achat pour mon terrain. L'aire protégée, ça va-tu me nuire? Je ne le sais pas. Si je décide de vendre mon chalet, vu que je n'aurai plus le droit de couper du bois, plus le droit de réparer le quai, le chalet, ce n'est pas sûr, ça va-tu diminuer la valeur de mon chalet? Mon chalet, c'est un droit acquis, je demande encore qu'on le respecte.

J'espère que je n'aurai pas besoin d'aller me battre en cour, là, pour avoir mes droits là-dedans. Je trouverais ça assez stupide. Je suis un retraité, je tiens à mon coin de paradis puis je n'aimerais pas qu'on gâche ma vie là-dedans.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie pour la présentation de votre mémoire. Juste par curiosité, votre lot actuellement, c'est quoi la superficie de votre lot, est-ce qu'il a 4 000 mètres carrés ou sa superficie est inférieure?

M. ALAIN BOISVERT :

C'est à peu près... plus que ça un peu, là.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez un peu plus que ça, hein, c'est ça?

M. ALAIN BOISVERT :

Oui oui. Parce qu'il y a...

LE PRÉSIDENT :

C'est... la question des droits acquis...

M. ALAIN BOISVERT :

J'ai un garage un peu plus loin, là...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. ALAIN BOISVERT :

... puis et cetera.

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est certain que la question, là, on le voit, là, j'avais d'ailleurs lu avant l'audience un document du ministère, là, qui a été déposé, là, je n'ai pas la cote, mais c'est un document qui a été déposé sous la cote des DA, là. C'est le régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques, là, autrement dit. C'est certain que la dynamique, la question du... il y a deux aspects, là, la question du bois de chauffage puis la question du bois comme matériel de construction, on pourrait dire. C'est certain que le ministère apparaît assez clair, là, c'est une activité non souhaitable, mais il peut la permettre dans des circonstances, on pourrait dire, quand même exceptionnelles, mais ce n'est pas nous qui avons le contrôle ici, nous, le BAPE, là-dessus, là, c'est vraiment le ministère.

C'est sûr que nous, on va parler de cette dynamique-là dans le rapport, la question, là,

notamment du bois de chauffage, en tout cas, pour savoir, bon, si... on le voit, là, j'ai fait les aires protégées au Saguenay, en 2012, il y avait... c'était une préoccupation qui était revenue à quelques reprises, là, de la part des gens qui sont... dont les baux sont assez loin, là, dans le bois, là, comme on dit en bon français. Ça peut poser des contraintes, là, surtout quand les gens sont habitués d'aller ramasser ce bois-là pas loin ou ils y vont en VTT puis ils font quelques centaines de mètres et ils ramènent ça.

M. ALAIN BOISVERT :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

C'était une préoccupation qui était revenue. Mais comme je vous dis, c'est le ministère qui décide. Normalement, il fait son plan de conservation, puis à ce moment-là, c'est... il va déterminer s'il peut tolérer la collecte de bois à proximité des baux de villégiature. Mais nous, on va en traiter dans le rapport.

M. ALAIN BOISVERT :

Mais c'est parce que vous...

M. GUY CHAREST :

Monsieur... parce que mon voisin de chalet...

LE PRÉSIDENT :

O.K., s'il vous plaît, s'il vous plaît, c'est parce qu'on ne vous entendra pas en transcription, là, ça fait que s'il vous plaît, je vais vous demander de ne pas intervenir, mais on est conscient, là, que c'est une préoccupation, on va la rapporter dans notre rapport. Mais, comme je vous dis, c'est le ministère. Nous, on n'a pas de contrôle sur ce que le ministère va décider, là, c'est lui qui...

M. ALAIN BOISVERT :

Mais...

LE PRÉSIDENT :

... qui établit les aires protégées et c'est lui qui va établir les plans de conservation.

M. ALAIN BOISVERT :

Il reste pareil que... il reste pareil qu'on a toujours fait ça. Moi, ça fait deux ans que je n'ai pas demandé de permis de bois de chauffage, là, parce que j'en avais une tonne puis une brique, là, ça fait que... mais cette année, je vais demander un permis puis je le sais qu'ils vont me le refuser parce que ce n'est pas encore une aire protégée, mais c'est... comment vous appelez ça, là? Il n'est pas encore tout fait, là. Mais ce n'est pas correct parce que je... on ne détruit pas la nature. Je veux dire, les arbres, ils sont à terre ou, si on en coupe, on n'en coupe pas une tonne, puis on est deux chalets dans le même bout, on ne détruira pas ce qu'on a dans le bout puis on n'est pas fou non plus, là.

C'est du bois, là, qui a été... la dernière fois qu'il a été coupé, ce bois-là, par les compagnies forestières, là, c'est Crête qui a coupé ça en 1953. Ça fait qu'imaginez-vous, ce bois-là, là, il a 66 ans, le même âge que moi. Ça fait que c'est dans le gros, ça fait qu'on ne coupe pas trop ça, là. Mais c'est bon d'en couper, du bois. Les compagnies forestières le font, ils en coupent du bois puis il en repousse. Puis c'est parce que nous autres, on a comme des droits acquis là-dedans, là, puis on se sent... on a... je vous le dis, moi puis mon voisin, on est pour ça, une aire protégée, mais pourquoi nous pénaliser parce qu'on est pour ça?

T'sais, je veux dire, la réparation de mon quai, si je suis obligé d'aller acheter du bois en ville, ça ne marche pas, là, t'sais. Puis vous l'avez dit... je vous ai écouté au mois de mars quand vous avez parlé justement du Saguenay, vous avez dit la même chose, vous avez dit : « S'il faut qu'ils importent du bois, ils vont importer des maladies en plus de ça dans l'aire protégée. » C'est vrai, ça, parce que le bois que je vais acheter, là, je ne le vérifie pas pour voir, voir s'il y a quelque chose, là, m'a acheter ça au truck puis il va le domper puis il va partir. Puis les bébittes, bien, là, vous vous arrangerez avec, là. Mais ce n'est pas correct ça, là, puis c'est le ministère de l'Environnement qui dit ça, c'est lui qui est supposé de protéger cette aire-là. Ça ne marche pas.

On n'en demande pas des tonnes, là, on ne demande pas que l'aire protégée n'existe pas, ce n'est pas ça qu'on dit, on est pour, mais, s'il vous plaît, laissez-nous vivre un peu, là, laissez-nous notre paradis tel qu'on l'a, là, tel qu'il est là. Puis mon chalet, moi, il ne faut pas qu'il perde de la valeur, c'est comme votre maison, ça. T'sais, je ne sais pas, moi, s'il décide de faire je ne le sais pas trop quoi en face de votre maison puis elle perd la moitié de la valeur que vous l'avez payée, vous allez dire : « Eille, tabarouette, ce ne me tente pas. » Mais moi aussi, c'est la même chose. Puis dans le bois, on investit beaucoup parce que vous savez comme moi que ça coûte cher. Chaque fois qu'on amène quelque chose, la tôle ou le bois, n'importe quoi que vous amenez de la ville, il y a un coût à ça, là, dans le bois, là. En ville, c'est facile, mais dans le bois, on investit beaucoup dans nos chalets, il faut que ça soit des beaux chalets confortables, surtout que nos conjointes, elles viennent dans le bois, ça fait que ça prend une douche, une télévision, là, ça fait que t'sais, ça prend quelque chose.

Mais pourquoi nous brimer? C'est ça que je ne comprends pas, moi. Pourquoi on nous brime

là-dedans, là? Je ne la comprends pas, celle-là. Vous avez beau nous dire que... O.K., vous êtes le BAPE, vous ne pouvez pas faire ça, c'est le ministère de l'Environnement, mais d'abord, pourquoi vous faites un BAPE si c'est le ministère de l'Environnement qui décide? Si c'est déjà tout décidé d'avance, pourquoi vous voulez nous voir, nous écouter?

LE PRÉSIDENT :

Comme nous, on va rapporter les préoccupations des gens, mais comme je vous dis, une fois qu'on a remis notre rapport, c'est le ministère qui continue à gérer ces questions-là via ses politiques puis ses directives, bon, qui vont appuyer derrière... s'appuient sur la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Bon. Mais on sait qu'il peut faire preuve de flexibilité à l'intérieur des plans de conservation. Mais encore là, c'est le ministère qui va le regarder au mérite, en fonction des problématiques que les gens peuvent rencontrer à l'intérieur d'une aire protégée, donc c'est vraiment lui qui décide. Même si on dit au ministère de faire preuve de flexibilité, c'est lui qui a le... c'est lui qui tient le crayon pour faire les plans de conservation. Mais on est conscient de vos préoccupations.

Ça vous va?

M. GUY CHAREST :

... le lac Cinconsine...

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. Oui. Le lac Cinconsine, c'est un réservoir, là, qu'on nous a expliqué, donc on voit bien sur les cartes, il est à l'extérieur, là. Il est enclavé entièrement par l'aire protégée, mais le lac lui-même, jusqu'à une cote de hautes eaux, n'est pas à l'intérieur de l'aire protégée.

M. ALAIN BOISVERT :

Il n'est pas dans l'aire protégée, sauf qu'il n'y a pas de chalets sur le lac lui-même.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

M. ALAIN BOISVERT :

Les chalets qui sont autour du lac.

LE PRÉSIDENT :

Mais si on va...

M. ALAIN BOISVERT :

Mais on est dans l'aire protégée, nous autres.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Mais si on voit votre... vous avez montré des photos de votre quai.

M. ALAIN BOISVERT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

On voit que quand le niveau du réservoir est plus bas, bon, le quai est à sec, puis après ça, houp, ça remonte, le niveau de l'eau...

M. ALAIN BOISVERT :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

... c'est la ligne des hautes eaux.

M. ALAIN BOISVERT :

Bien nous, Hydro-Québec joue avec le lac, là, régulièrement. Mais normalement, là, si... vous avez, où est-ce qu'il y a le parasol, tout le kit, là, c'est quand qu'il est le plus haut, mais imaginez-vous, là, trois pieds de vagues, là, qui arrive sur le chose, ça passe par-dessus le quai, là, ça fait qu'il faut le préparer. Ça dure cinq ans, un quai, à peu près, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Ma collègue?

LA COMMISSAIRE :

Moi, je voulais juste dire que... pour reprendre ce que mon collègue disait la dernière fois sur le Saguenay, c'est sûr que c'est... je pense que Saguenay, c'est 2012 ou 2013? 2013?

LE PRÉSIDENT :

2012.

LA COMMISSAIRE :

2012. Puis... bien, on a... vous allez voir dans ce rapport-là, il y a quand même déjà des analyses qui ont... dans le fond, on a capitalisé sur les préoccupations des gens, on a analysé ce qu'il y avait dans les possibilités de la loi, les exceptions, il y a aussi des exceptions possibles. Donc, ça peut peut-être répondre à certaines de vos préoccupations. Puis évidemment, là, comme on est en 2019, on va actualiser s'il y a eu des nouvelles lois entre-temps, puis aussi l'adapter au territoire mauricien. Donc, c'est certain que les préoccupations entendues ce soir vont être reprises dans le même esprit qu'il a déjà été fait avant. Puis là, après les recommandations, c'est au ministre de voir comment les implanter.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va? Je vous remercie pour votre témoignage.

M. ALAIN BOISVERT :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

M. SERGE LÉVESQUE

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter monsieur Serge Lévesque du Comité vigilance hydrocarbures de Trois-Rivières.

Bonsoir, monsieur. À vous la parole.

M. SERGE LÉVESQUE :

Bonsoir. Je vais... bonsoir messieurs les commissaires, bonsoir tout le monde. Je vais lire mon mémoire, il est quand même assez court. Donc, je commence par la présentation.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 1 : « Le Comité vigilance hydrocarbures de Trois-Rivières est... »

Fin de la phrase, à la page 1 : « [...] être urgemment étendues de 10 % tous les dix ans... »

Pour atteindre 50 % d'ici 2050.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 1 : « L'ensemble du territoire de la Haute-Mauricie... »

Fin de la phrase, à la page 2 : « [...] et d'outils de mesure. »

Fin du mémoire.

Ça termine notre mémoire. On vous remercie de l'attention que vous y porterez.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie pour votre présentation. Ça va?

LA COMMISSAIRE :

En fait, j'ai la même question que j'avais pour votre... pour une autre citoyenne qui suggérait la politique nationale de protection de l'ensemble du territoire. Donc, en quoi la politique dont vous... que vous proposez changerait la méthode actuelle qui a été prise pour la sélection des territoires et la quantité de territoires ou à quoi vous faites référence plus particulièrement dans le cadre de... L'autre citoyenne, elle parlait d'un statut juridique à la nature, mais dans votre cas, est-ce que c'est...

M. SERGE LÉVESQUE :

Bien moi, ce que j'ai compris, c'est que la façon dont ont été sélectionnés les territoires et l'époque, entre autres, où ces territoires-là ont été sélectionnés nous fait penser que la crise, si on peut dire, de la perte de la biodiversité n'était pas aussi constatée qu'elle l'est présentement, de même que

l'impact des changements climatiques, l'impact actuel et l'impact anticipé des changements climatiques, quand on voit à quelle vitesse les changements se produisent et qu'est-ce qu'on... qu'est-ce qu'on anticipe dans l'avenir. Moi, de ce que j'en sais, de ce que j'en perçois, les prévisions les plus pessimistes s'avèrent présentement, hein? Les prévisions de perte de biodiversité, les prévisions de hausse de températures, les plus pessimistes s'avèrent, donc on s'attend à quoi dans les prochaines années? Et je pense qu'uniquement ces constats-là nous font voir qu'il y a urgence d'agir. Donc, vous comprenez un peu le...

LA COMMISSAIRE :

Oui, c'est plus l'urgence puis l'ampleur du projet face à la situation actuelle qui n'est pas la même qu'au début de l'exercice?

M. SERGE LÉVESQUE :

Exactement. Donc, c'est pour ça qu'on dit que l'exercice doit être actualisé. La... quand on dit, là, à la troisième recommandation :

« Concevoir et adopter à court terme une politique nationale de protection de l'ensemble des territoires adaptée aux changements climatiques, assortie d'un plan d'action et d'outils de mesure. »

Donc...

LA COMMISSAIRE :

Merci pour les précisions.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

M. SERGE LÉVESQUE :

Ça fait plaisir.

Mme LAURÉANNE DANEAU ET M. SÉBASTIEN DUCHESNE

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter madame Lauréanne Daneau du Conseil régional de l'environnement de la Mauricie... ou Mauricie, j'ai mal appelé, c'est Conseil régional de l'environnement Mauricie.

Si vous permettez. Soit dit en passant, plusieurs personnes ont présenté des... ont fait des présentations. Donc, les présentations qu'on... que vous avez vues à l'écran vont être annexées, on pourrait dire, aux mémoires qui vont être déposés sur le site Web, donc les gens vont pouvoir revoir les présentations qui ont été faites et qui sont faites maintenant.

Alors, monsieur, madame, à vous la parole. Si vous voulez vous identifier pour... aussi monsieur pour les fins de la transcription.

M. SÉBASTIEN DUCHESNE :

Sébastien Duchesne, je suis le trésorier d'Environnement Mauricie.

Mme LAURÉANNE DANEAU :

Merci. Bonsoir, les commissaires, merci de nous entendre et nous recevoir ce soir. Alors, on a résumé l'essentiel des propos, là, qui sont inscrits dans notre mémoire sur présentation. Donc, on va tout d'abord mettre en contexte l'organisme d'Environnement Mauricie, vous présenter des recommandations générales sur l'ensemble de l'exercice, des recommandations par région naturelle et une conclusion à notre présentation.

Alors, présentation de l'organisme. Le Conseil régional de l'environnement, qu'on appelle aussi Environnement Mauricie, a été fondé en 1995, c'est un OSBL qui a pour la mission de créer des synergies favorisant la protection de l'environnement dans le développement durable de la Mauricie. On fait partie des 16 conseils régionaux de l'environnement du Québec qui sont regroupés aussi par un regroupement national. On détient un mandat du ministère du Québec de l'Environnement qui a trois axes : faire une veille environnementale, donc être à l'affût de... quels sont les enjeux du territoire, quels sont les projets, les expertises qui sont dans la région; faire la concertation régionale, donc on favorise la mise en commun des expertises plutôt que la confrontation; et aussi, on a un mandat de réaliser des activités et de développer des outils de sensibilisation pour les décideurs publics principalement, mais aussi pour la population.

Alors, recommandations générales. Ça a été évoqué à plusieurs reprises ce soir, donc un rappel. La convention de Nagoya que le gouvernement du Québec a signé en 2010 dans lequel il s'engageait d'ici 2020 à protéger 12 % des... de son territoire terrestre et 10 % d'aires maritimes. Concernant les

projets à l'étude, on estime que c'est un avancement qui est très positif pour la Mauricie, donc globalement, c'est un exercice de concertation régionale qui a été quand même de longue haleine, qui a commencé avec des démarches de concertation du CRRNT et de la CRÉ. Donc, très tôt en Mauricie, là, il y a eu de la concertation avec les intervenants du milieu, ce qui a permis d'arriver avec des compromis. Nous, c'est le regard qu'on porte aussi sur les projets à l'étude, c'est le résultat de compromis d'intervenants et on estime qu'il y a quand même matière à le bonifier pour pouvoir essentiellement réussir à atteindre les cibles du gouvernement d'ici 2020.

Donc, au niveau des recommandations générales, on estime que pour la Mauricie, il reste encore un manque à gagner de 4,8 % des terres à protéger. Certes, il y a un gain tout à fait notable par rapport à 2002, on était à 2.2 % ; là, on arrive à 7.2. Mais il reste quand même un 4.8 à aller chercher, et on estime que pour prioriser l'atteinte du 12 %, d'y aller par région naturelle, surtout de prioriser celles qui sont les plus carencées, c'est une stratégie qu'on recommande fortement. Pour y arriver, on estime pertinent d'augmenter le nombre et surtout la qualité des noyaux de conservation. Puis considérant que la Mauricie possède de nombreuses terres publiques, on croit qu'il y a matière aussi à créer une bonification du réseau d'aires protégées en terres publiques, d'autant plus que dans les dernières années, il y a eu plusieurs projets soumis en terre privée, mais qui n'ont jamais été concrétisés. Donc, on croit que pour donner un effort supplémentaire pour les cibles de 2020, bien, on devrait miser sur les terres publiques.

Également, bon, Serge Lévesque l'a mentionné juste avant nous, dans un contexte de changements climatiques, on croit essentiel de réitérer le principe de favoriser la connectivité des milieux naturels par la création de corridors de biodiversité. Ça a été démontré que ça a un impact au niveau de l'augmentation de l'efficacité de la protection des zones conservées.

Également, on aimerait que le ministère de l'Environnement, dans les projets à l'étude, précise le rôle de chien de garde que les ministères interpellés par le respect et la mise en oeuvre des nouveaux statuts... donc, c'est ça, de préciser au niveau de la gestion, la réglementation, donc d'assurer un rôle de chien de garde pour les ministères.

Et aussi, dernière recommandation très générale, qui est une gestion plus restrictive des activités où se trouvent des espèces à statut particulier, notamment dans les plans d'eau.

Alors, on a découpé nos différentes recommandations aussi par région naturelle. Donc, l'ordre des RBP qu'on a retenu n'est pas au niveau de la numérotation, mais vraiment par les régions naturelles.

On va commencer par les projets à l'étude pour la dépression du réservoir Gouin. Donc, dans une appréciation d'ensemble de ce qui est à l'étude, on reconnaît le fait que ce soit un milieu qui est très carencé et, à cet égard, on propose la création de nouveaux projets de réserves de biodiversité qui ne sont pas à l'étude, mais on croit que ce serait tout à fait pertinent, là, d'en faire la création. Je tiens aussi

à souligner que, bon, c'est une région qui est passée de zéro aire protégée à 4.3, donc il y a quand même un gain, sauf que si on veut atteindre les cibles de 12 % dans un milieu qui est hautement carencé, bien, cette région naturelle là, elle est toute désignée.

Il y a une zone d'étude pour fins d'aire protégée qui n'est pas étudiée dans le cadre de la présente consultation, par contre, on considère important d'appuyer ce projet, qui est la zone du lac Baillargé, qui chevauche aussi la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Donc, considérant que c'est une région naturelle très fortement carencée, on veut profiter de la tribune de ce soir pour en faire la recommandation pour que cette zone-là soit protégée.

Donc, concernant la réserve de biodiversité protégée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo, on appuie la création de cette réserve de biodiversité et on appuie aussi la proposition d'agrandissement qui est présentée.

Concernant la réserve des Îles-du-Réservoir-Gouin, on appuie également la création de cette réserve de biodiversité.

Pour la réserve Sikitakan Sipi, on appuie la création de la réserve, toutefois on recommande un agrandissement de la zone protégée pour diminuer l'impact de l'effet de bordure et on estime aussi que le polygone, tel qu'il est proposé, il est trop mince pour agir comme un noyau de conservation efficace. Donc, on propose que l'ensemble de la péninsule soit intégré dans cette aire protégée pour être sûr que l'effet voulu, là, soit rencontré.

Concernant la région naturelle du Plateau de Parent, notre appréciation d'ensemble, on reconnaît que c'est également un milieu qui est encore très carencé. Donc, à l'instar du réservoir Gouin, on propose la création de nouveaux projets de réserve de biodiversité.

Il y a également une zone à l'étude qui se chevauche sur plusieurs régions administratives. La carte, là, ne le présente pas, mais cette zone-là touche à l'Outaouais, aux Laurentides et à la Mauricie. Il s'agit du projet de réserve Rivière-Fortier qui n'est pas à l'étude de la présente consultation, par contre, on profite de la tribune pour en faire la recommandation et on appuie cette zone qui est présentement à l'étude.

Dans le même esprit, du côté de Lanaudière, on fait ce soir la recommandation pour une zone d'étude du Lac-Némiscachingue qui est situé, bon, comme je le disais, dans la région administrative de Lanaudière, mais dans la région naturelle du Plateau de Parent. On en recommande l'agrandissement, de cette aire protégée, et notre proposition serait d'intégrer les refuges biologiques qui sont du côté de la Mauricie. Donc, non seulement ça permettrait d'augmenter le pourcentage d'aires protégées, mais en plus, en incluant des refuges biologiques dans l'aire protégée, on augmente leur efficacité de conservation, donc on trouve qu'il y a une belle occasion, là, à saisir.

Donc, concernant la réserve de biodiversité projetée numéro 4, donc des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua, on appuie la création et on fait également une recommandation d'agrandissement pour englober les refuges biologiques limitrophes, donc un qui est du côté sud-est et deux du côté sud-ouest. Dans le même esprit, augmenter son efficacité de conservation.

Pour la région naturelle du massif de la Windigo, appréciation d'ensemble, c'est un milieu qui est carencé, qui est principalement du côté du Saguenay-Lac-Saint-Jean. On a observé qu'il y avait des projets à l'étude de biodiversité. Donc, dans l'ensemble, là, on propose la création d'un nouveau noyau, mais on tient aussi à souligner qu'on est très favorable à la création des projets d'agrandissement pour les deux réserves de biodiversité projetées, celle de Plateau-de-la-Pierriche et celle des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache.

Du côté plus mauricien, il y a des aires disparates qu'on a... qu'on a... et qui sont à l'étude, donc des zones à l'étude qui ont été proposées dans le cadre du projet pilote Initiative Triade-Mauricie. Donc, on est évidemment, là, favorable à la création de ces aires. Toutefois, on constate qu'elles sont petites, elles sont minces. Donc, pour agir comme noyau de conservation, on se pose certaines questions. On fait la recommandation de partir de ces aires-là pour en faire des nouveaux noyaux de conservation, donc de faire des agrandissements, là, selon les particularités de biodiversité de ces zones-là, mais on estime que ça pourrait être étudié quand même dans un délai assez bref.

La réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton, on appuie cette proposition, à la fois de la création et de l'agrandissement tel qu'il est présenté à la présente consultation.

Pour la région naturelle Dépression de La Tuque, appréciation d'ensemble. Pour l'ensemble, on observe que c'est le milieu carencé qui est le moins carencé, donc on observe une carence qui est modérée. Toutefois, ça reste quand même une région qui n'atteint pas le 12 %. Avec les projets à l'étude, on parle de 3.1 % d'aires protégées à 10.2. Donc, c'est très bien, c'est une nette amélioration. Toutefois, on se dit : considérant que dans aucune région naturelle on atteint le 12 %, ici, on y est si proche, pourquoi ne pas saisir l'occasion pour aller chercher le 12 % qui manque et de passer la région naturelle d'un statut de carence faible par la même occasion?

Pour la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou, on appuie la création de la réserve de biodiversité. On recommande aussi l'agrandissement qui est proposé qu'on ne voit pas sur notre carte. On a... le projet qui est à l'étude, là, prévoit un agrandissement qui est à l'est, donc on appuie cet agrandissement-là, mais on en fait aussi la proposition d'agrandir du côté sud et d'intégrer l'enclave qui est exclue en ce moment pour que l'aire protégée ait une frontière qui se colle à la rivière de Manaouane. Et concernant l'agrandissement du sud, on a été attentif que c'était une préoccupation soulevée par la nation attikamek et on tient à appuyer cette demande.

Pour la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche, on appuie la création et on tient à

souligner que cette proposition, elle est tout à fait pertinente, et considérant qu'il y a deux enclaves à l'intérieur, on a pris le temps d'examiner les projets qui justifiaient les enclaves et on reconnaît la compatibilité des activités à la fois de la bleuetière et de la forêt d'expérimentation, donc on n'y voit absolument aucun problème.

Pour la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats, on appuie la création de cette réserve telle qu'elle est proposée.

Pour la réserve du Lac-Wayagamac, également, on appuie cette création et on recommande une amélioration des limites afin de mieux protéger la source d'eau potable qui est celle de la Ville La Tuque. Donc, c'est principalement concernant le design du polygone, on voit une possibilité d'intégrer trois refuges biologiques qui sont limitrophes, donc ce serait une manière d'augmenter l'efficacité de conservation tout en augmentant le pourcentage d'aires protégées pour cette région naturelle.

Pour la réserve Judith-De Brésoles, on appuie la création de la réserve et on propose... en fait, on recommande plusieurs agrandissements. Tout d'abord, c'est une réserve qui permet d'englober une réserve écologique. Par contre, on observe que ce serait tout à fait pertinent d'ajouter des zones tampons au nord et au sud. Donc, la réserve de biodiversité pourrait créer l'effet tampon pour la réserve écologique. On propose également un agrandissement pour intégrer la réserve écologique du Bog-à-Lanières et cette proposition d'agrandissement permettrait de créer un corridor de biodiversité et de favoriser la connectivité de ces zones protégées.

Concernant la réserve Vallée-Tousignant, on appuie sa création et la proposition d'agrandissement telle que présentée.

Pour la réserve des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, même chose, on appuie la création. On fait une recommandation d'agrandissement vers le nord-est pour englober le refuge biologique tel qu'énuméré.

Et, en terminant, la réserve de biodiversité protégée des Grandes-Piles, on appuie sa création et on salue aussi le fait qu'elle permet de protéger la prise d'eau potable de la municipalité de Saint-Tite.

En conclusion, on estime que c'est une importante amélioration pour la Mauricie, les pourcentages ont été mentionnés à plusieurs reprises. Plusieurs propositions visent essentiellement à renforcer l'efficacité des réserves de biodiversité projetées pour se rapprocher de la cible du 12 % d'aires terrestres projetées, rendre permanents immédiatement les projets d'agrandissement. Considérant que c'est un processus qui est de longue haleine, qu'on approche de 2020 et qui... qu'on estime que ces propositions d'agrandissement ou de création de nouveaux noyaux pourraient être prises en compte dans un processus qui est plus rapide, on en fait la recommandation. Et on estime aussi que c'est pertinent d'élaborer dès maintenant, bon, un prochain projet d'aires protégées en

Mauricie.

Donc, ça permet de faire le tour, je vous remercie beaucoup.

Ah, veux-tu avoir le mot de la fin, Sébastien?

M. SÉBASTIEN DUCHESNE :

On pense que c'est en collaborant tous ensemble que nous arriverons à terme à protéger 12 % de notre territoire. Les démarches de concertation qui ont déjà eu lieu font preuve de ça.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. C'était... vous l'avez mentionné dans votre conclusion, c'était, genre, une question. Vous avez mentionné, bon, que les aires protégées projetées proposées par le ministère sont... résultent d'un compromis, mais votre conclusion est claire, vous dites : pour l'ensemble des aires, telles qu'elles sont proposées, ce serait de leur donner un statut permanent le plus rapidement possible, quitte après ça à discuter pour les agrandissements que vous proposez. Est-ce que c'est ça qu'on doit comprendre?

Mme LAURÉANNE DANEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'effectivement, si c'est un compromis, ça veut dire les propositions que vous faites dans certains cas, on ne connaît pas tout le détail, mais on sait, c'est souvent lié au... à l'exploitation forestière, donc ça pourrait relancer des débats avec certains... certaines entreprises qui opèrent sur les unités d'aménagements forestiers à certains endroits, donc. Mais c'était le gros point que je voulais vérifier avec vous, c'était votre position face au statut pour les aires protégées projetées telles quelles, donc l'important c'est de leur donner un statut permanent et après, on verra.

M. SÉBASTIEN DUCHESNE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'était important pour moi.

M. SÉBASTIEN DUCHESNE :

Il y a les propositions d'agrandissement qui sont déjà déposées au BAPE présentement. Celles-là, on aimerait aussi qu'elles soient tout de suite devenues permanentes au lieu de repasser à travers tout le processus qui peut prendre très longtemps; dix ans, dans notre cas.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, on voit que beaucoup de discussions ont commencé en 2006, notamment, donc... on est rendu en 2019, donc ça veut dire 13 ans. Il y a des agrandissements projetés qui ont été récemment rajoutés. O.K., votre position est claire là-dessus, ça fait que je vous remercie beaucoup pour votre contribution.

Mme LAURÉANNE DANEAU :

Merci.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vais quand même faire un discours de fermeture, là, je précise que... néanmoins que demain soir, on va être à La Tuque pour entendre des mémoires, mais pour le bénéfice des gens, là, on va expliquer un peu la façon que l'on fonctionne. On ne m'a pas fait signifier qu'il y avait de la rectification. C'est beau. Alors, je vais quand même faire le discours de fermeture, mais ce n'est pas la fermeture, comme je vous dis, parce qu'on continue demain soir. Donc, pour ce qui est d'ici, à Shawinigan, donc, ça met fin à la deuxième partie de la consultation du public.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions par Internet dans les centres de consultation régionaux suivants qui sont : Bibliothèque Annie-St-Arneault à La Tuque; Bibliothèque Fabien-LaRochelle à Shawinigan; Conseil des Atikamekws d'Opitciwan à Obejiwan.

L'ensemble du dossier sera également disponible en version imprimée au Bureau du BAPE à Québec ainsi que dans le site Web du BAPE.

Les centres demeurent ouverts tout au long du mandat, et même, un mois après la sortie publique du rapport. Comme on mentionne, on n'a pas de date... bien, c'est-à-dire que le ministre n'a

pas de délai pour qu'on rende public le rapport, donc il peut le rendre rapidement public ou il peut prendre un certain temps.

Comme je l'ai dit en début de séance, les personnes désirant exercer un droit de rectification par écrit après avoir lu les transcriptions et avoir aussi surtout... c'est surtout en ce qui concerne les mémoires qui sont parfois volumineux ou les mémoires qui nous ont été... on a quand même un certain nombre de mémoires qui nous ont été déposés qui ne seront pas présentés, donc on indique qu'on laisse aux gens jusqu'au 23 avril pour le faire. Si, des gens, vous n'êtes pas en mesure... l'important, c'est de nous aviser. Nous, on essaie d'accommoder les gens. Si quelqu'un nous dit : « Je peux-tu avoir un délai parce que... pour telle raison générale? » Nous, on essaie d'accommoder les gens, mais avisez-nous d'avance pour ne pas nous arriver, genre, le 15 mai avec : « Ah, voici des rectifications. » La commission, à ce moment-là, pourrait vraiment les refuser compte tenu du délai. Avisez-nous d'avance. Donc, à ce moment-là, vous contactez madame Annie Cartier, qui est... Cartier, qui est notre coordonnatrice du secrétariat de la commission à ce moment-là pour prendre arrangement.

Je rappelle toujours que le droit de rectification sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises. Ainsi, par exemple... là, j'ai donné des exemples de quantité ou ça peut être un mauvais nom de lac. Donc nous, on n'acceptera pas, là, que ce soit des éléments qui pourraient partir un débat avec quelqu'un qui a déposé un mémoire, par exemple, parce que ce ne serait pas une rectification. C'est vraiment pour corriger des faits ou des informations; ce n'est pas pour contester des opinions.

Parallèlement aussi, la commission poursuit ses travaux et... donc la commission a, comme je l'ai dit tout à l'heure, six mois après la fin des séances de consultation pour remettre son rapport, mais la commission, bien entendu, peut le déposer avant. Le rapport sera rendu accessible au public à la date et selon les modalités prévues par le ministre.

Je rappelle aussi, c'est le ministre qui fait des recommandations au Conseil des ministres pour conférer au territoire ou à une partie d'un territoire mis en réserve un statut permanent de protection. Et il appartient au Conseil des ministres d'accepter cette recommandation, avec ou sans modification, ou de la refuser.

À nouveau, nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts. Je vous encourage à remplir le questionnaire, c'est d'ailleurs... on vient de le reconstruire. Ceux qui étaient ici à la première partie vont noter qu'il est différent. Donc, on vous invite à le remplir. Vous trouverez des questions spécifiques, notamment sur la qualité du service et votre expérience devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Alors, je vous remercie à l'avance pour le temps que vous allez prendre pour le remplir. Comme je vous dis, il est anonyme, ne mettez pas votre nom dessus, il y a des petites questions de statistiques, c'est

vraiment à des fins de traitement général.

Je rappelle encore aussi qu'on est en train de travailler sur la refonte, la reconfiguration de notre site Web. La cible du nouveau site Web est le 24 avril prochain. Donc, il va substantiellement être différent. Là, si vous y allez demain matin, bon, vous allez voir, notre site a une apparence, mais ça devrait être... ça va être... pas « ça devrait » parce qu'on a vu à quoi ça aura l'air, mais ça va substantiellement être différent. On espère qu'il va être plus convivial pour les gens, notamment quand les gens veulent faire des recherches de documentation à l'intérieur du site Web, ils vont pouvoir le faire, ce qu'ils ne peuvent pas actuellement. Donc, on vous invite à vérifier le site Web du BAPE autour du 24 avril.

Je mentionne également, on a récemment créé une page Facebook pour mieux informer le public intéressé aux travaux du BAPE, notamment les commissions. Cette page permet d'informer le public des différentes étapes franchies par les commissions en cours, de partager de l'information liée au BAPE et aussi de recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble.

Je rappelle que les commentaires spécifiques au mandat donc ne doivent pas être véhiculés via la page Facebook. Si vous avez des préoccupations ou des interrogations, donc on... soit que vous... vous pouvez toujours envoyer un courriel via madame Annie Cartier, là, si vous avez des questions, on va essayer d'y répondre. Bien entendu, on ne peut pas répondre ce qui a trait à notre analyse, mais si ce sont des informations de communication, bien, à ce moment-là, le meilleur moyen, c'est de passer par madame Cartier. Si c'est des questions reliées au BAPE, bien, effectivement, vous pouvez utiliser la page Facebook du BAPE pour des questions génériques sur le BAPE.

Je rappelle aussi qu'on a une plateforme de consultation numérique qui est accessible via le site Web du BAPE, donc ça permet... il est encore temps, là, même les gens qui ont fait des... qui ont présenté des mémoires peuvent participer, là, ce n'est pas limitatif. Donc, vous pouvez participer à cette plateforme et faire part donc des commentaires, des propositions, des suggestions, vous pouvez réagir à des propositions qui sont faites par des gens à l'intérieur de la plateforme.

Donc, on laisse... la plateforme va être ouverte jusqu'au 21 avril 2019. Les participants peuvent choisir un ou plusieurs thèmes, parce qu'on l'a construite pour émettre des commentaires et des préoccupations sur les propositions du ministère et sur celles des autres participants. Donc, vous pouvez réagir, l'important, c'est que ça se fasse dans le respect. Il y a également... pour chaque aire protégée, il y a un endroit, donc vous pouvez faire un commentaire spécifique à une aire protégée.

Pour les... je rappelle aussi, pour que les contributions, si on veut éventuellement citer quelqu'un, donc ce qu'on demande aux gens, c'est de ne pas utiliser un pseudonyme, donc que les gens s'identifient par leur nom et leur prénom. Là, on pourra dire : « Un citoyen a proposé telle chose dans la plateforme », par exemple. Puis là, entre parenthèses, on va le citer, mais on ne citera pas des

pseudonymes. Vous pouvez imaginer que des fois les pseudonymes peuvent être fantaisistes, c'est pour ça qu'on veut éviter ça. Si vous voulez qu'on vous mentionne, bien, à ce moment-là, utilisez votre nom et votre prénom.

Également, on tient à souligner notre appréciation aux personnes qui se sont intéressées à nos travaux -- comme je vous dis, on les poursuit demain soir, bien entendu, à La Tuque -- en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant aux séances publiques. Et on remercie également les personnes-ressources, là, qu'on a vues en première partie et les représentants du ministère, là, qui sont venus répondre aux questions du public et de la commission, là. Certains doivent suivre les travaux de la commission.

Je remercie également, pour terminer, les gens à la technique, monsieur Michel Guimond, monsieur Michel Filteau ainsi que Raphaël Sioui. À distance, on a nos... nous avons nos sténographes, mesdames Isabelle Goyette et Roxanne Veilleux. Et je remercie également la présence... monsieur Yvon Deshaies par sa présence avec nous ici ce soir. Je remercie également madame Annie Cartier et Geneviève Grenier, qui est nouvellement arrivée au BAPE puis qu'on espère qu'elle a aimé l'expérience. Donc, elle est nouvelle, donc elle est un peu comme en formation, alors on souhaite qu'elle ait aimé son expérience d'apprentissage comme coordonnatrice de secrétariat de commission. Et je remercie également ma collègue, madame Forget.

Alors, je vous souhaite une bonne fin de soirée et je vous remercie pour votre attention et votre patience.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H 25

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 AVRIL 2019 À 19 H

Je, soussignée, ROXANNE VEILLEUX, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

Roxanne Veilleux

Roxanne Veilleux, s.o.